Guide des programmes
Édition 2013

Table des matières

Avant-propos **v**

Section 1 : La Société de sauvetage **1**

Section 1 : La Société de sauvetage **1**

1.1 Historique 2
1.2 Bureau provincial 2
1.3 Mission et vision 2
1.4 Normes de qualité 3
1.5 Bénévolat 3
1.6 Assemblée générale annuelle 3
1.7 Forum annuel 3
1.8 Semaine nationale de prévention de la noyade 3
1.9 Championnats de sauvetage 3
1.10 Fonds Simon-Pierre 4
1.11 Fonds Kelly-Anne-Drummond 4
1.12 Fonds Simon-Arago-Rosa 4
1.13 Fonds *Nager pour survivre* 4
1.14 Programme *Placements Sports* 5

Section 2 : Politiques de la Société de sauvetage **6**

2.1 Politique d'affiliation 7
2.2 Politique relative à l'utilisation des barrières de protection 7
2.3 Politique relative aux demandes de dérogation 8
2.4 Positions officielles 9

Section 3 : Gestion des programmes **10**

Section 3 : Gestion des programmes **10**

3.1 Normes et procédures pour la gestion des programmes 11
3.2 Vérification de la certification des moniteurs 11
3.3 Vérification des préalables des candidats 11
3.4 Durée des cours 12
3.5 Présence au cours 12
3.6 Ratio moniteur/candidats 13
3.7 Expérience du moniteur 13
3.8 Organisation d'un examen 13
3.9 Feuilles d'examen 15
3.10 Le rapport de situation d'échec 15
3.11 Le rapport d'échec 16
3.12 Échec d'un examen/reprise d'examen pour le Sauveteur national 16
3.13 Challenge d'un examen (niveaux Bronze) 16
3.14 Requalification 17
3.15 Ratios moniteur/candidats pour une requalification 20
3.16 Retard à une requalification 20
3.17 Échec lors d'une requalification 20
3.18 Brevets instantanés 20
3.19 Envoi des brevets 21
3.20 Commandes 21
3.21 Conditions d'utilisation de l'identité visuelle de la Société de sauvetage 23
3.22 Promotion et communication 23

Section 4 : Programme canadien de sauvetage **25**
4.1 Jeune sauveteur 26
4.2 Étoile de bronze 27
4.3 Médaille de bronze 28
4.4 Croix de bronze 30
4.5 Sauveteur national 32
4.6 Forme physique en sauvetage 34
4.7 Certificat de Distinction 35
4.8 Certificat d'Excellence 36
4.9 Processus de reconnaissance des acquis (R.D.A.) 37
Section 5 : Programme nautique **38**
5.1 Brevet d'opérateur nautique (B.O.N.) 39
5.2 Sauvetage nautique pour premiers intervenants 40
5.3 Autosauvetage et survie nautique 41
5.4 Sauvetage en embarcation 42
5.5 Sauvetage en eau vive, niveaux 1 et 2 43
5.6 Sauvetage en eau vive, niveau 3 44
Section 6 : Programme de soins d'urgence & perfectionnement **45**
6.1 Premiers secours/DEA 46
6.2 Premiers secours/DEA - Intervenants récréatifs et sportifs 47
6.3 Premiers secours/DEA – Soins aux enfants 48
6.4 Premiers soins – Général/DEA 49
6.5 Secourisme en mer - Élémentaire 50
6.6 Soins d'urgence aquatique/DEA 51
6.7 Réanimation cardiorespiratoire/DEA 53
6.8 Défibrillation externe automatisée 54
6.9 Anaphylaxie-secouristes 55
6.10 Gestion aquatique 56
6.11 Qualité de l'eau 56
6.12 Prévenir la noyade chez soi 57
Section 7 : Programme de formation des moniteurs **58**
7.1 Introduction 59
7.2 Les comités 59
7.3 Moniteur en sauvetage 61
7.4 Moniteur Sauveteur national – Piscine 63
7.5 Moniteur Sauveteur national – Parc aquatique 64
7.6 Moniteur Sauveteur national – Plage continentale 66
7.7 Moniteur Sauveteur national – Océanique 68
7.8 Moniteur en Soins d'urgence/DEA – durée de 20 heures 69
7.9 Moniteur en Soins d'urgence/DEA – durée de 32 heures 71
7.10 Atelier d'enseignement Premiers secours/DEA – Intervenants sportifs et récréatifs 73
7.11 Moniteur en Soins d'urgence aquatique/DEA (option 1) 74
7.12 Moniteur en Soins d'urgence aquatique/DEA (option 2) 75
7.13 Formateur de moniteurs 76
7.14 Formateur provincial 78
7.15 Stages 79
7.16 Description des stages et des observations 81
7.17 Processus de requalification 84
7.18 Formation en normes d'évaluation 85
7.19 Procédures administratives 86

Section 8 : Programmes de gestion de la sécurité et Expert-conseil **89**
8.1 Inspecteur de sécurité aquatique 92
8.2 Conseiller / Auditeur en surveillance aquatique 93
8.3 Opérateur de piscine et spa de la Société de sauvetage 94
8.4 Formation SIMDUT pour l'aquatique 96
Annexe 1 : Normes de qualité **98**
Annexe 2 : Organigramme de la Société de sauvetage **100**
Annexe 3 : Normes graphiques **101**
Annexe 4 : Organisations reconnues pour Premiers soins - Général/DEA **102**
Annexe 5 : Rôle du maître de stage **103**
Annexe 6 : Liste des brevets à requalifier **105**
Annexe 7 : Le système de crédits – Requalification des moniteurs **106**
Annexe 8 : Rapport de situation d'échec **109**
Annexe 9 : Rapport d'échec **110**
Annexe 10 : Processus d'appel – Échec d'un cours centralisé **111**
Annexe 11 : Feuilles d'évaluation des brevets **112**

La Société de sauvetage est un organisme humanitaire dont la raison d'être est la préservation de la vie humaine. Chef de file en surveillance aquatique au Québec depuis 1909, c'est par la sensibilisation, l'éducation et la prévention des incidents associés à l'eau, ainsi que par la formation en intervention d'urgence auprès des individus, qu'elle entend atteindre ses objectifs.

Chaque année, la Société décerne plus de 800 000 brevets à travers le Canada aux personnes qui suivent ses cours, incluant tous les surveillants-sauveteurs.

La Société de sauvetage représente le Canada sur la scène internationale en tant que membre actif de l'*International Life Saving Federation* (ILS) et de la *Royal Life Saving Society* (RLSS). Elle agit également à titre d'organisme directeur pour les compétitions de sauvetage sportif, un sport reconnu par le Comité International Olympique (CIO).

LE GUIDE DES PROGRAMMES

Publié par la Société de sauvetage, division du Québec, édition 2013.

Le but de ce guide est de fournir aux gestionnaires aquatiques, membres affiliés à la Société de sauvetage, tous les renseignements qui leur seront utiles pour offrir ses programmes. Il est fortement recommandé que les moniteurs et les formateurs de moniteurs en connaissent bien le contenu.

Le présent guide sera en vigueur tant et aussi longtemps qu'il ne sera pas révisé par la Société de sauvetage, division du Québec. Sa reproduction, en tout ou en partie, est interdite sans le consentement de la Société de sauvetage. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec la Société de sauvetage :

Téléphone :	514 252-3100 ou 1 800 265-3093
Courriel :	alerte@sauvetage.qc.ca
Site internet :	www.sauvetage.qc.ca
Télécopieur :	514 254-6232
Adresse :	4545, av. Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2

Veuillez noter que toutes informations supplémentaires ou plus détaillées qui vous seraient transmises par les membres du personnel de la Société de sauvetage, verbalement ou par écrit, correspondent à des lignes directrices complétant le Guide des programmes.

Section 1 : La Société de sauvetage

1.1 Historique

Les débuts de la Société de sauvetage remontent à la fin du 19e siècle à Londres, en Angleterre, alors qu'a été créée *The Swimmer's Lifesaving Society*. En 1894, Arthur Lewis Cochrane a déménagé au Canada, apportant avec lui son bagage de connaissances en sauvetage, qu'il a transmis aux étudiants du *Upper Canada College* de Toronto, en Ontario. En juin 1896, 18 de ses élèves furent les premiers récipiendaires de notre très prestigieux certificat Médaille de bronze, le premier certificat créé par la Société. Sous les auspices du Roi Édouard VII en 1904, nous sommes devenus la Société royale de sauvetage.

Dans les années 1950, la Société a été le premier organisme canadien à adopter le bouche-à-bouche au lieu des techniques manuelles de respiration artificielle. Nous avons inauguré notre premier programme de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) dans les années 1960. Dans les années 1980, la Société a encore une fois démontré qu'elle était à la fine pointe des innovations en concevant un mannequin économique pour la formation en RCR, le ACTAR 911md.

Aujourd'hui, nous sommes tout simplement la Société de sauvetage, un organisme de bienfaisance dûment enregistré d'envergure nationale, axé sur le bénévolat.

1.2 Bureau provincial

Les bureaux de la Société de sauvetage sont situés au Stade olympique dans les locaux du Regroupement Loisir Québec. L'adresse est le :

4545, av. Pierre-De Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Vous pouvez joindre le service à la clientèle de la Société de sauvetage du lundi au vendredi entre 9 h et 16 h 30 au numéro suivant : 514 252-3100, ou au 1 800 265-3093 pour les gens appelant de l'extérieur de la région métropolitaine. Vous pouvez aussi nous joindre par courriel : alerte@sauvetage.qc.ca.

L'adresse du site internet est la suivante :www.sauvetage.qc.ca.

1.3 Mission et vision

La Société de sauvetage est un organisme à but not lucratif dont la raison d'être est la prévention des noyades et traumatismes associés à l'eau.

La Société de sauvetage par son rôle d'expert est reconnue comme le centre de référence qui établit les normes en matière de prévention des noyades et des traumatismes associés à l'eau.

La Société de sauvetage est le chef de file, au Québec, des programmes de formation, des activités d'éducation et des services conseils en ce qui concerne les activités aquatiques, nautiques, de secourisme et de sauvetage. Elle est aussi l'autorité reconnue par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour le développement du sauvetage sportif.

1.4 Normes de qualité

La Société de sauvetage s'engage à fournir à ses clients et à ses membres des produits, activités et services (P.A.S.) de qualité. Pour ce faire, elle s'est dotée de normes de qualité qui doivent être respectées par tous ses employés lorsqu'ils transigent avec la clientèle. Ces normes sont présentées à l'annexe 1.

1.5 Bénévolat

Les bénévoles jouent un rôle indispensable dans le développement de notre organisme et leur implication devient autant un outil de développement personnel que communautaire. Le bénévolat a toujours été au centre de la vie de la Société de sauvetage. La Société de sauvetage offre l'occasion aux bénévoles de s'impliquer en tant que : conseiller technique, animateur d'événements spéciaux, membre de comités techniques, membre du conseil d'administration, patrouilleur nautique lors d'événements, responsable de comité, victime, officiel, maquilleur, estafette, compilateur, chronométreur et aide générale lors de compétitions de sauvetage.

1.6 Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui se déroule chaque année au mois d'avril, est le moment de l'année où la corporation présente son rapport annuel à ses membres. C'est aussi lors de cette assemblée que sont élus les membres du conseil d'administration, et que l'on décerne des distinctions du Commonwealth et des prix Méritas.

1.7 Forum annuel

Le Forum annuel consiste en une fin de semaine d'ateliers de perfectionnement technique et de formation continue qui s'adressent aux bénévoles de la Société de sauvetage et à l'ensemble de ses membres. Le Forum sert aussi à requalifier les membres. Les années paires sont pour la requalification Sauveteur national et les années impaires pour la requalification Moniteur en sauvetage.

La Société de sauvetage profite de cet événement pour remettre le prix « Ambassadeur de la prévention de la noyade », les citations en sauvetage ainsi que pour remercier ses bénévoles et partenaires.

1.8 Semaine nationale de prévention de la noyade

Par le biais de la *Semaine nationale de prévention de la noyade*, qui se tient annuellement durant la première semaine de la période de vacances estivales des travailleurs de la construction, la Société de sauvetage vise à renforcer ses messages d'éducation et de prévention de la noyade. Au cours de cette semaine, plusieurs activités de sensibilisation et de promotion sont organisées par le réseau des membres affiliés.

1.9 Championnats de sauvetage

Au Québec, le réseau de compétitions de sauvetage existe depuis 1979. Ces compétitions se déroulent tant en piscine qu'en plage et culminent avec les Championnats québécois de sauvetage en piscine (CQS), au mois de mars, et les Championnats Nord-Est de sauvetage en plage (CNE), au mois d'août. Fait à considérer, le sauvetage sportif est reconnu à titre de sport par le Comité International Olympique. Il est aussi homologué parmi les disciplines des Jeux du Québec, pour une première fois en 2014.

1.10 Fonds Simon-Pierre

Le Fonds Simon-Pierre a été créé en 1995 afin de venir en aide aux victimes de traumatismes associés à l'eau. Le programme d'aide aux victimes comporte deux volets : le premier concerne l'information qui est transmise aux victimes ainsi qu'à leurs proches au sujet des thérapies, les groupes d'entraide et l'accessibilité aux professionnels de la santé; le second volet concerne le support médical ou financier.

Une partie des fonds est aussi investie dans la recherche et le développement, dans les campagnes d'éducation et dans la recherche de victimes portées disparues.

Pour en savoir davantage sur le Fonds Simon-Pierre, communiquez avec le bureau de la Société de sauvetage.

1.11 Fonds Kelly-Anne-Drummond

Le Fonds Kelly-Anne-Drummond a été créé en 2004 afin de soutenir le développement du sauvetage sportif, le seul sport dont l'objectif est de sauver des vies. Le budget de ce fonds contribue exclusivement au rayonnement du sauvetage sportif, au financement d'athlètes participant à des championnats canadiens et mondiaux, et à l'achat de matériel d'entrainement.

Pour en savoir davantage sur le Fonds Kelly-Anne-Drummond, communiquez avec le bureau de la Société de sauvetage.

1.12 Fonds Simon-Arago-Rosa

Le Fonds Simon-Arago-Rosa a été créé en 2009 pour soutenir la promotion d'un programme d'encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique. Les contributions à ce fonds permettent de soutenir, déployer et publiciser les mesures de sécurité à mettre en place et observer lors des sorties de groupes d'enfants auprès de l'eau.

Pour en savoir davantage sur le Fonds Simon-Arago-Rosa, communiquez avec le bureau de la Société de sauvetage.

1.13 Fonds *Nager pour survivre*

Le Fonds *Nager pour survivre* a été créé en 2011 en vue de favoriser une intégration du programme *Nager pour survivre* dans le milieu scolaire québécois, pour les élèves de 3e et 4e années du primaire. Ce programme porte sur une séquence d'activités pédagogiques et pratiques pour apprendre les habilités de base nécessaires pour survivre à une chute inattendue en eau profonde.

Le fonds vise à contribuer à des frais liés au transport des enfants entre l'école et la piscine, à l'engagement de moniteurs, la location de piscines, l'émission d'attestations de participation, et l'élaboration des contenus pédagogiques.

Pour en savoir davantage sur le Fonds *Nager pour survivre*, communiquez avec le bureau de la Société de sauvetage.

1.14 Programme *Placements Sports*

Instauré par le biais de SportsQuébec en 2012, le programme *Placements Sports* permet à la Société de sauvetage d'obtenir un appariement de financement pour tous les dons d'un montant de 25 $ ou plus, dédiés au fonctionnement de notre organisme. L'utilisation des fonds ainsi recueillis est restreinte à certains types de dépenses, dont entre autres, l'élaboration du plan de développement du sauvetage sportif, la diffusion de l'information, la promotion de la sécurité et la régie d'événements.

Tout comme pour les fonds philanthropiques administrés par la Société de sauvetage, des reçus aux fins de l'impôt sur le revenu sont émis pour ces dons.

Section 2 : Politiques de la Société de sauvetage

2.1 Politique d'affiliation

La politique d'affiliation de la Société de sauvetage a pour but de préciser aux organismes qui désirent offrir ses programmes, les procédures et les normes qu'ils doivent respecter.

Cette politique peut être modifiée au besoin. La Société de sauvetage communiquera ces modifications à ses membres affiliés au moins six mois avant leur entrée en vigueur.

La Politique d'affiliation est disponible sur le site internet de la Société de sauvetage ou en communiquant avec le service à la clientèle.

2.2 Politique relative à l'utilisation des barrières de protection

Tous les moniteurs de la Société de sauvetage doivent s'assurer que les candidats inscrits à un cours ou à une requalification aient accès, utilisent et soient formés à l'utilisation du masque de poche ou de toute autre barrière de protection approuvée. Les barrières de protection doivent être utilisées en tout temps lorsque la respiration artificielle, la réanimation cardiorespiratoire et le dégagement des voies respiratoires sont pratiqués. Une des priorités de la Société de sauvetage est de s'assurer que les candidats maîtrisent l'utilisation des barrières de protection pour qu'ils soient prêts à les utiliser lors de situations réelles.

Pratique de la respiration artificielle

Étant considérée comme l'organisme expert en surveillance aquatique, la Société de sauvetage reconnaît sa responsabilité d'informer les candidats d'une infection possible à la suite de l'administration de la respiration artificielle.

Les autorités médicales proposent que les infections puissent survenir à la suite de certains contacts directs, par exemple : le bouche-à-bouche, la main-à-bouche, la main-à-œil ou la main-à-nez. Les maladies transmises de cette façon peuvent inclure : la mononucléose infectieuse, l'hépatite A (hépatite infectieuse) et l'hépatite B (hépatite sérique), l'herpès simplex, le rhume (rhinovirus) et la tuberculose. Jusqu'à maintenant, il n'y a aucune preuve que le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) puisse être transmis par le contact bouche-à-bouche.

À la suite de ces constatations, la Société de sauvetage n'exige des candidats aucun contact direct avec un autre candidat lors de l'exécution de la respiration artificielle pour obtenir un brevet. De plus, les moniteurs doivent respecter la préférence du candidat quant à son choix de victime pour faire la démonstration de la respiration artificielle. Lorsque le candidat a choisi son partenaire, il démontre toutes les étapes de la respiration artificielle (incluant le dégagement des voies respiratoires) jusqu'au moment des insufflations. Une fois arrivé à cette étape, le moniteur doit questionner le candidat pour s'assurer que celui-ci comprend les méthodes et les raisons de la fermeture hermétique de la bouche et du nez lors des insufflations.

2.2 Politique relative à l'utilisation des barrières de protection (suite)

L'utilisation d'un mannequin implique que le candidat doit faire la respiration artificielle en insufflant directement dans celui-ci ou à l'aide du masque de poche. Ceci démontrera si le candidat est apte à fermer hermétiquement la bouche et le nez et s'il est capable de remplir d'air les poumons d'une éventuelle victime. Pour diminuer les risques de transmission de maladies ou d'infections, il suffit de minimiser le nombre de candidats qui travaillent sur un même mannequin. De plus, chaque fois que l'utilisateur du mannequin change, le moniteur doit s'assurer que le mannequin est nettoyé selon les normes médicales décrites au chapitre 7 du *Manuel canadien de sauvetage*.

Tout individu souffrant de maladies transmissibles ou présentant des symptômes évidents tels que ceux du rhume, de l'herpès simplex, d'une toux ou d'une infection respiratoire ne devrait pas avoir de contact direct avec le mannequin lors de la respiration artificielle et ce afin de réduire le risque de transmission d'infection.

2.3 Politique relative aux demandes de dérogation

Une dérogation doit être considérée comme une mesure exceptionnelle et temporaire. Une demande de même nature, dans des circonstances similaires, ne peut être faite de façon répétitive.

Voici la procédure à suivre pour produire une telle demande :

1. Une demande de dérogation ne peut être faite que par un membre affilié, à l'exception des demandes dans le cadre de cours centralisés du programme de Leadership.

2. Il faut utiliser le formulaire à cet effet qui est disponible sur le site internet de la Société de sauvetage : le télécharger et le compléter.

3. La demande dûment complétée doit être transmise par courriel ou télécopie à l'attention de la Direction des opérations et service à la clientèle, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date d'utilisation.

4. Le dossier sera évalué par la Direction des opérations et service à la clientèle et une réponse à la demande sera transmise dans un délai de vingt-quatre (24) à quarante-huit (48) heures suivant la réception du formulaire.

5. La décision de la Société de sauvetage est finale et sans appel.

2.4 Positions officielles

Selon le règlement qui régit la sécurité dans les bains publics (B-1.1, r.11), la Société de sauvetage est un organisme reconnu pour la formation des préposés à la surveillance. Afin de nous assurer que les préposés à la surveillance exercent leurs fonctions avec les meilleures connaissances possibles qui soient et que leurs comportements respectent les standards de qualité que nous nous sommes fixés, la Société de sauvetage s'est donnée comme mandat d'émettre des positions officielles. Ces textes dictent les comportements et attitudes à adopter par les préposés à la surveillance, les moniteurs et les membres affiliés de la Société de sauvetage afin de nous assurer de la sécurité des baigneurs. Advenant le non-respect de celles-ci, la Société de sauvetage pourrait émettre des avertissements ou voir à des sanctions plus sévères auprès de ses membres.

Les *Positions officielles* se trouvent sur le site internet de la Société de sauvetage, en français et en anglais, et elles sont applicables dès leurs dates de diffusion.

En date de décembre 2012, en voici la liste :

# 2007-001	Entrevue avec les médias
# 2007-002	La surveillance d'un plan d'eau
# 2007-003	La qualité d'eau
# 2007-004	Le port des uniformes, des bijoux et autres accessoires
# 2009-005	Tenue de baignade acceptée en vertu de la sécurité et de l'hygiène
# 2011-006	Orages dans les installations aquatiques extérieures
# 2011-007	Utilisation d'un appareil électronique personnel durant la surveillance d'un bassin

Section 3 : Gestion des programmes

3.1 Normes et procédures pour la gestion des programmes

La Société de sauvetage, en collaboration avec son réseau de membres affiliés, désire offrir des programmes de formation de qualité en surveillance et sauvetage aquatique, en sécurité et sauvetage nautique ainsi qu'en soins d'urgence, et ce, à l'échelle de la province.

Pour ce faire, elle a établi un ensemble de normes qui précisent l'environnement dans lequel les cours doivent se dérouler, le matériel pédagogique requis pour les moniteurs et les candidats ainsi que les procédures administratives à suivre.

Le non-respect de ces normes peut entraîner la suspension ou la révocation du statut de membre affilié. Ces normes et procédures sont décrites à partir de la section 4 du présent guide.

Lorsqu'un membre affilié contreviendra à une ou plusieurs de ces normes ou procédures, la Société de sauvetage l'en avisera par téléphone ou au moyen d'avis écrits.

3.2 Vérification de la certification des moniteurs

Le membre affilié a la responsabilité de s'assurer que les moniteurs qu'il engage pour l'enseignement et l'évaluation des certificats de la Société de sauvetage soient dûment certifiés et que leur certification est à jour. Pour les brevets de Leadership voir l'annexe 7. Le membre affilié peut vérifier la date d'expiration apparaissant sur la carte du moniteur ou communiquer avec la Société de sauvetage.

La Société de sauvetage refusera de traiter les feuilles d'examen d'un cours enseigné par un moniteur qui ne possède pas la certification à jour ou les qualifications requises pour enseigner la formation concernée. Les candidats devront alors refaire le cours au complet, incluant l'examen final. De même, l'examen devra être repris par tous les candidats si la certification du moniteur l'ayant évalué n'est plus à jour.

3.3 Vérification des préalables des candidats

La plupart des cours de la Société de sauvetage requièrent que les candidats détiennent certains préalables.

Il est de la responsabilité du :

- membre affilié : de vérifier et informer des préalables requis dès l'inscription au cours;

- moniteur : de demander une preuve (photocopie) du ou des préalables, et ce, au plus tard au 2e cours. Sans cette preuve, le moniteur devra refuser l'accès au candidat et voir à des mesures administratives (remboursement ou reprise de session, etc.) avec la personne responsable des formations en sauvetage;

- évaluateur : de vérifier les préalables, refuser l'accès au candidat en cas de non-conformité, et inscrire ses initiales sur les feuilles d'examen comme preuve de vérification.

3.3 Vérification des préalables des candidats (suite)

Tout dossier incomplet ne sera pas traité tant qu'il ne sera pas conforme aux normes établies et un avis de qualité sera envoyé aux moniteurs et aux membres affiliés en cause.

Dans le but de s'assurer que chaque candidat reçoit le même enseignement, les conditions suivantes doivent être respectées pour tous les programmes de la Société de sauvetage :

1. Si le candidat possède tous les préalables requis pour suivre un cours, le moniteur et le membre affilié ne peuvent lui refuser l'accès au cours;

2. Le membre affilié ne peut ajouter aucun préalable supplémentaire à ceux exigés par la Société de sauvetage, et ce, peu importe le candidat.

3.4 Durée des cours

Normalement, les cours du *Programme canadien de sauvetage* se déroulent sur une session de 10 à 12 semaines à raison d'un cours par semaine. Toutefois, il est possible d'offrir les formations sous d'autres formes en autant que le nombre d'heures de formation minimal soit respecté.

Par exemple, un membre affilié peut offrir un cours *Sauveteur national* sur une semaine. Toutefois, le temps d'enseignement ne devra pas dépasser huit (8) heures par jour.

Les cours devraient être divisés de la façon suivante*****:

Cours	% en classe	% en piscine
Jeune sauveteur		100 %
Étoile de bronze		100 %
Médaille de bronze	20 %	80 %
Croix de bronze	20 %	80 %
Sauveteur national	40 %	60 %

*** Note : ratio fortement recommandé**

3.5 Présence au cours

Le candidat qui s'inscrit à un brevet des niveaux de bronze est tenu d'assister à au moins 75 % des heures de formation prévues. Celui qui s'inscrit au brevet Sauveteur national (toutes les options), ou pour les cours du Programme de soins d'urgence doit, quant à lui, être présent à au moins 90 % des heures de formation prévues.

Le candidat qui ne respecte pas le taux de présence ne pourra pas se présenter à l'examen final du brevet auquel il est inscrit, et il devra s'inscrire à un nouveau cours.

3.5 Présence au cours (suite)

Le candidat qui ne peut être présent à une séance de cours a l'entière responsabilité de reprendre le contenu théorique et pratique qu'il a manqué. Le moniteur du cours n'est nullement obligé d'offrir à ce candidat une assistance additionnelle.

Ces taux de présence obligatoires s'expliquent notamment par le fait que le moniteur évalue ses candidats tout au long de la session (évaluation continue), et que certains de ces brevets sont reconnus dans la réglementation provinciale sur la sécurité dans les bains publics comme certification légale pour travailler comme assistant surveillant sauveteur ou surveillant-sauveteur, d'où l'importance pour les candidats d'être présents aux séances de cours.

3.6 Ratio moniteur/candidats

Des ratios moniteur/candidats ont été fixés afin d'assurer un enseignement adéquat et une supervision constante des candidats. Ces ratios doivent être respectés autant en classe que dans l'eau. Ceux-ci sont indiqués à partir de la section 4 du présent guide.

Le membre affilié qui ne respecte pas les ratios obligatoires sera avisé de se conformer aux procédures. Si le ratio excède ou n'atteint pas le ratio permis, une reprise d'examen avec un évaluateur désigné par la Société de sauvetage sera obligatoire pour tous les candidats. Dans ce cas, la reprise d'examen sera gérée par la division, mais les frais d'évaluation seront facturés au membre affilié.

Le ratio moniteur/candidats pour l'évaluation d'un examen est le même que celui pour l'enseignement d'un cours.

Il est important de préciser que la présence d'un moniteur stagiaire ne modifie en aucun cas les ratios établis.

3.7 Expérience du moniteur

Un Moniteur en sauvetage ou un moniteur Sauveteur national est considéré comme expérimenté lorsqu'il a enseigné un minimum de deux cours dans l'option qu'il désire enseigner. Une fois que le moniteur a enseigné ces deux cours, le ratio moniteur/candidats est sujet à changement. Le moniteur en Soins d'urgence/DEA est exclu de cette politique.

3.8 Organisation d'un examen

Certains cours du *Programme canadien de sauvetage* doivent se terminer par un examen donné par moniteur certifié autre que le moniteur du cours. Afin de s'assurer du bon déroulement de l'examen, voici quelques points à respecter.

Certains items des certificats *Médaille de bronze*, *Croix de bronze* et *Sauveteur national - Piscine* doivent être évalués par un moniteur autre que le moniteur du cours. Dans l'éventualité où le moniteur du cours ne trouve pas un moniteur externe, le membre affilié doit obligatoirement adresser, au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de l'examen, une demande écrite à la Société de sauvetage pour qu'elle autorise le moniteur à évaluer ses candidats. Sans cette autorisation, l'examen devra être repris au complet.

3.8 Organisation d'un examen (suite)

Pour les options plage continentale, plage océanique et parc aquatique du certificat Sauveteur national, le moniteur du cours peut évaluer ses candidats.

Un moniteur peut évaluer lui-même ses groupes de : *Jeune sauveteur*, *Étoile de bronze*, *Prévenir la noyade chez soi*, *Premiers secours/DEA, Premiers secours/DEA – IRS, Premiers secours/DEA – Soins aux enfants, Premiers soins – Général/DEA, Forme physique en sauvetage*, *Réanimation cardiorespiratoire,* et *Défibrillation externe automatisée.*

Le membre affilié et le moniteur du cours ont la responsabilité de recruter un moniteur externe pour l'évaluation de l'examen. Il leur est possible de communiquer avec la Société de sauvetage afin d'obtenir la liste des moniteurs autorisant la divulgation de leurs coordonnées. Il est à noter que la Société de sauvetage pourra, à son gré, déléguer un représentant pour assister à n'importe quel examen.

Lors de l'examen

Le moniteur du cours a la responsabilité de préparer le matériel nécessaire à la démonstration des épreuves qui seront évaluées à l'examen, et devra s'assurer que tous ses élèves sont présents à l'heure convenue. Si un candidat ne peut se présenter à son examen final, consulter la procédure sur le site internet dans la zone des affiliés. Le moniteur jouera également un rôle actif dans le processus d'évaluation, notamment en discutant avec le moniteur externe du résultat final de chacun de ses élèves. Ce moniteur externe a la responsabilité de vérifier les préalables avant l'examen.

Le moniteur du cours se doit d'être présent sur le bord de la piscine tout au long de l'examen. De cette façon, il peut s'assurer que l'évaluation est faite selon les normes et il pourra contribuer à la décision finale en discutant avec le moniteur externe.

Retard à l'examen

Il est important de noter qu'un candidat qui arrive plus de 15 minutes en retard à l'examen final d'un brevet ne pourra pas y participer. Ce candidat devra prendre arrangement avec son moniteur et le membre affilié pour reprendre cet examen.

Abandon pendant un examen

Si un candidat décide de ne pas poursuivre un examen au cours des 30 premières minutes de celui-ci, le moniteur devra considérer qu'il s'agit d'un abandon sans obligation de payer les frais de l'examen.

Si un candidat décide de ne pas poursuivre un examen après les 30 premières minutes de celui-ci, le moniteur devra considérer qu'il s'agit d'un échec pour cause d'abandon et appliquer les règles en cas d'échec.

3.8 Organisation d'un examen (suite)

Après l'examen

La remise des résultats aux candidats est une étape importante du processus d'évaluation. Le moniteur du cours et le moniteur externe conviendront ensemble de la manière par laquelle ils entendent remettre les résultats aux candidats. Advenant un désaccord entre le moniteur du cours et le moniteur externe sur le résultat final d'un candidat, le moniteur du cours devra se rallier à la décision du moniteur externe. En aucun temps le moniteur du cours ne doit exprimer son désaccord en présence de ses élèves.

Avant de faire parvenir les feuilles d'examen au bureau de la Société de sauvetage, il est primordial que celles-ci soient correctement remplies et signées par le moniteur externe et le moniteur du cours. Les feuilles d'examen originales (aucune copie n'est acceptée) doivent être envoyées à la Société, au plus tard deux semaines après l'examen; dépassé ce délai, une lettre explicative sera acheminée aux candidats mentionnant la raison du délai de réception du brevet. De plus, pour tout dossier reçu en retard au bureau de la Société de sauvetage, des frais de retard par mois (selon la liste de prix en vigueur) seront chargés au membre affilié et ce à compter de la date d'examen. Le moniteur du cours doit s'assurer que les noms de tous ses élèves ayant participé à l'examen sont inscrits sur la feuille d'examen.

3.9 Feuilles d'examen

Les affiliations sont responsables de soumettre les feuilles appropriées au bureau de la Société de sauvetage. Il est fortement recommandé que l'affiliation et le moniteur du cours gardent en leur possession une photocopie des feuilles d'examen pendant 5 ans. Le bureau de la Société de sauvetage archive pour une période de 10 ans les feuilles d'examen reçues pour tous les cours de ses programmes. Vous pouvez également utiliser des feuilles d'examen en format PDF, téléchargeables sur notre site internet, et les remplir directement par ordinateur.

L'objectif des feuilles d'examen est de vérifier la performance des candidats pour chaque item à évaluer et ainsi connaître le résultat final : réussite (√) ou échec (F). Suite à l'évaluation, le moniteur externe signe la feuille d'examen pour confirmer que toutes les informations rédigées sont complètes et exactes. Avant d'envoyer les feuilles d'examen, assurez-vous que toutes les cases (items, résultats, etc.) sont bien remplies. Un exemple de feuille d'examen bien complétée est présenté à l'annexe 11.

L'émission des brevets est conditionnelle à la réception des feuilles d'examen pour tous les cours à l'exception de celles du programme *Jeune sauveteur*. Les feuilles d'examen sont disponibles sur notre site internet.

3.10 Le rapport de situation d'échec

Ce type de rapport doit être remis, en mi-session ou dès qu'il y a constat d'une situation d'échec, au candidat éprouvant de la difficulté. Ce rapport doit indiquer les difficultés éprouvées en plus de suggestions pour rectifier les problèmes.

3.10 Le rapport de situation d'échec (suite)

Il est très important de faire signer le candidat lors de la remise de ce rapport. Si le candidat ne veut pas signer, inscrire « refus de signer ». Le moniteur doit conserver l'original et remettre une copie au candidat afin qu'il puisse le montrer à ses parents et ainsi éviter des conflits et des mauvaises surprises. Le formulaire de rapport de situation d'échec se trouve à l'annexe 8 ; le format téléchargeable se trouve dans la zone des moniteurs sur le site internet de la Société de sauvetage.

3.11 Le rapport d'échec

Ce type de rapport doit être remis après l'examen final au candidat ayant échoué sa formation. Il est très important de mentionner les raisons qui ont entraîné l'échec de sa formation.

Ce rapport doit être rempli par l'évaluateur du cours après une entente avec le moniteur sur le résultat d'un candidat. Une copie de ce rapport devra être remise au moniteur du cours ainsi qu'au candidat. Il ne faut pas oublier de faire signer le moniteur du cours ainsi que le candidat. Si le moniteur et/ou le candidat ne veut pas signer, inscrire « refus de signer ». Le rapport d'échec se trouve à l'annexe 9 ; le format téléchargeable se trouve dans la zone des moniteurs sur le site internet de la Société de sauvetage.

3.12 Échec d'un examen/reprise d'examen pour le Sauveteur national

La reprise d'examen est accessible au candidat qui a échoué un brevet avec un maximum de deux épreuves non réussies lors d'un examen final. Le **seul** cours admissible à la reprise d'examen est le brevet **Sauveteur national**. Dès qu'un candidat a obtenu trois « F » ou plus à un examen, il doit obligatoirement refaire le cours en question pour obtenir le brevet. **Cette reprise est centralisée** c'est-à-dire qu'elle est **gérée par la Société de sauvetage seulement**. Les candidats désirant s'inscrire à la reprise devront débourser les frais d'inscription et les frais de brevets.

Lors d'une reprise d'examen, le candidat est réévalué sur **tous** les items du certificat par des évaluateurs expérimentés de la Société de sauvetage. Même s'il a réussi certains items lors de son premier examen, un candidat devra réussir de nouveau tous les items pour accéder à la réussite. C'est donc au candidat que revient l'entière responsabilité de se préparer adéquatement.

Il est à noter que le résultat lors d'une reprise d'examen est **final et sans appel**. En situation d'échec, le candidat devra refaire le cours au complet.

Le candidat dispose d'un délai maximal de douze (12) mois à compter de la date d'échec de son examen final pour s'inscrire à la Société de sauvetage. Dépassé ce délai, le candidat devra reprendre le cours au complet. Pour avoir droit à la reprise, il faut que la Société de sauvetage ait reçu la feuille d'examen indiquant l'échec du candidat en question.

3.13 Challenge d'un examen (niveaux Bronze)

Le challenge d'examen est accessible au candidat qui désire démontrer ses habiletés à un examen du niveau Bronze (Étoile, Médaille et Croix de bronze) sans suivre la formation préalablement. Lors du challenge d'examen, le candidat sera évalué sur **tous** les items du brevet souhaité.

3.13 Challenge d'un examen (niveaux Bronze) (suite)

En plus de permettre à des candidats autodidactes et possédant une certaine expérience de réussir un brevet sans suivre la formation, le challenge d'examen sert aussi de reprise d'examen aux gens ayant échoué le cours. Il n'y a pas de restriction quant au nombre de fois et aux critères d'admission sauf, bien sûr, les préalables habituels des brevets concernés.

Le candidat doit obligatoirement communiquer avec le membre affilié pour, d'une part, s'inscrire à l'examen final et, d'autre part, connaître les conditions relatives à cet examen. Le candidat qui challenge un examen doit obligatoirement détenir les préalables exigés pour ce brevet, par exemple l'âge et la certification en sauvetage. Les candidats qui désirent challenger la Médaille de bronze doivent, par exemple, d'abord réussir les habiletés et connaissances du niveau Junior 10 de la Croix-Rouge.

S'ils ne réussissent pas ce test, ils ne pourront pas challenger l'examen final de la Médaille de bronze.

Le candidat qui challenge un examen devra payer les frais de certification et ceux exigés par l'affiliation. Les membres affiliés ne sont aucunement obligés d'accepter un candidat qui désire challenger un examen. Le membre affilié peut obtenir une copie des lignes directrices pour la gestion d'un challenge d'examen, soit le Guide du moniteur –Challenges niveaux de Bronze, dans la zone des moniteurs sur le site internet de la Société de sauvetage ou en téléphonant directement au service à la clientèle.

Ratio : 1 moniteur / min. 2 candidats.
Il est possible d'avoir un seul candidat pour faire un challenge, à condition qu'il y ait une autre personne pour jouer le rôle de victime et aide. Cette personne doit obligatoirement détenir minimalement un brevet Médaille de Bronze. Le nom de cette personne doit apparaître sur la feuille d'examen ainsi que l'indication « aide au challenge » dans les cases à cocher. Pour de plus amples détails, communiquez avec la Société de sauvetage.

3.14 Requalification

Exigence légale

Selon le *Règlement sur la sécurité dans les bains publics* (B-1.1, r.11), certains brevets doivent dater d'au plus deux ans pour être reconnus comme permis de travail.

Si le candidat ne travaille pas comme préposé à la surveillance, il peut requalifier son brevet à tout moment. Les requalifications ne sont pas un moment de pratique mais bien un examen, ce qui veut dire qu'on doit se préparer (forme physique, connaissances sauveteur national, réanimation, etc.) avant de passer la requalification.

3.14 Requalification (suite)

Les brevets pour lesquels une requalification a été prévue sont :

- Niveaux Bronze (le candidat doit se présenter à un examen final prévu par un membre affilié);
- Sauveteur national (toutes les options);
- Premiers soins général/DEA;
- Moniteur en sauvetage;
- Soins d'urgence aquatique/DEA;
- Moniteur Soins d'urgence/DEA.
-

Pour tous les autres brevets, si le candidat veut faire une mise à jour de ses connaissances, il devra refaire la formation au complet.

Les requalifications permettent de vérifier de façon régulière les habiletés et les connaissances des détenteurs du brevet et ainsi de s'assurer qu'ils les maîtrisent. Les candidats doivent prévoir leur requalification deux ou trois mois avant la date d'expiration indiquée sur leur brevet, surtout s'ils habitent en région éloignée. Il est à noter **qu'aucune date d'expiration ne peut être repoussée, et ce, même d'un jour.**

Les candidats qui désirent requalifier leur brevet peuvent s'inscrire auprès d'un centre aquatique membre affilié de la Société de sauvetage. Le calendrier des séances de requalification est diffusé sur le site internet de la Société de sauvetage dans la section *Recherche de cours*.

Tout candidat à une requalification qui n'est pas en mesure de présenter la preuve de conformité aux préalables doit obligatoirement compléter le formulaire **« Attestation de déclaration ».**
En cas de refus de compléter ce formulaire, l'accès à la requalification est refusé.
Ces formulaires doivent être transmis avec les feuilles d'examen à la Société de sauvetage.

<u>Organisation d'une séance de requalification décentralisée</u>

Le membre affilié qui désire organiser une séance de requalification doit assumer les responsabilités suivantes :

• Prévoir du temps en salle pour la théorie et du temps en piscine pour la partie pratique, sauf pour le brevet de Premiers soins – Général/DEA, ne prévoir qu'une partie théorique;

NOTE : Les barèmes ainsi que le contenu des requalifications sont disponibles sur le site internet de la Société de sauvetage.

• Communiquer les dates de requalifications à la Société de sauvetage pour qu'elles soient diffusées sur le site internet. Un formulaire à cet effet est disponible sur notre site internet dans la zone des affiliés;

• Trouver un moniteur qualifié et à jour pour donner la requalification;

3.14 Requalification (suite)

• S'assurer que le moniteur choisi est autorisé à donner la requalification, c'est-à-dire qu'il a suivi le contenu en vigueur (voir liste sur le site internet);

• Prendre entente avec le moniteur en ce qui concerne le versement de son allocation. La Société de sauvetage recommande de verser un montant forfaitaire de 80 $ aux moniteurs qui donnent une séance de requalification pour payer leurs frais de déplacement, de repas ou autres;

• Prendre les inscriptions et percevoir les frais qui s'y rattachent;

• Poster les feuilles d'examen et les formulaires d'inscription dûment complétés au plus tard deux semaines après la séance. Pour tout dossier reçu en retard au bureau de la Société de sauvetage des frais de retard par mois (selon la liste de prix en vigueur) seront chargés au membre affilié et ce à compter de la date d'examen. Les dossiers incomplets ou non conformes ne seront pas traités tant et aussi longtemps que la Société de sauvetage ne recevra pas toute l'information manquante;

• Acquitter les frais d'examen à la Société de sauvetage en envoyant le paiement total avec les feuilles d'examen ou en demandant à être facturé, s'il possède un crédit à la Société de sauvetage.

Organisation d'une séance de requalification centralisée

La Société de sauvetage peut elle-même décider d'organiser des séances de requalification en collaboration avec un membre affilié; c'est ce qu'on appelle une requalification centralisée. Dans ce cas, les responsabilités de chacun sont les suivantes :

Pour la Société de sauvetage :

- Trouver un moniteur qualifié et à jour;
- Réserver les locaux nécessaires pour la tenue de l'examen auprès du membre affilié hôte;
- Prendre les inscriptions et percevoir les frais qui s'y rattachent. Le montant comprend le frais de brevets et les frais d'inscriptions;
- Transmettre la liste de candidats au membre affilié hôte et lui communiquer le nom du moniteur;
- Défrayer l'allocation du moniteur;
- Émettre et poster les brevets directement aux candidats.

Pour le membre affilié hôte :

- Convenir d'une date avec la Société de sauvetage et réserver les locaux nécessaires;
- Remettre la liste des candidats au moniteur;
- Aviser la Société de sauvetage au moins 72 heures à l'avance en cas de problème de disponibilité des locaux.

Organiser une requalification, c'est donner un coup de main à son personnel et à ses anciens élèves. Nous vous invitons à en offrir régulièrement.

3.15 Ratios moniteur/candidats pour une requalification

Afin d'offrir un meilleur encadrement pédagogique aux candidats, les ratios de requalification Sauveteur national sont les mêmes que ceux décrits à la section 4 et ce pour chacune des options. Un minimum de quatre (4) candidats est requis pour offrir une séance de requalification *Sauveteur national*, *Moniteur en sauvetage* et *Soins d'urgence aquatique*. Un minimum de 2 candidats est requis pour les requalifications des certificats : Médaille *de bronze*, *Croix de bronze et Premiers soins – Général/DEA*.

Advenant le cas où le ratio n'est pas respecté, il y aura reprise de la requalification pour tous les candidats. Les frais inhérents à cette reprise seront facturés au membre affilié.

3.16 Retard à une requalification

Il est important de noter qu'un candidat qui arrive **plus de 15 minutes** en retard à une requalification ne pourra pas y participer. Ce candidat devra s'inscrire à une autre requalification.

3.17 Échec lors d'une requalification

Le candidat qui échoue une requalification doit obtenir un complément de formation avec un moniteur avant de se présenter de nouveau à une séance de requalification. Advenant qu'il échoue l'examen de requalification une seconde fois, il devra refaire la formation au complet.

3.18 Brevets instantanés

Les membres affiliés peuvent émettre immédiatement les cartes des brevets : *Étoile de bronze*, *Médaille de bronze*, *Croix de bronze*, *Premiers secours/DEA*, *Soins d'urgence aquatique/DEA* et *Forme physique en sauvetage*.

Pour ce faire, la Société de sauvetage émet des cartes que les affiliations remplissent elles-mêmes. Le nom des candidats doit être imprimé sur la carte.

Il existe des conditions d'admissibilité à l'émission des brevets instantanés. Les membres affiliés doivent :

- avoir un service annuel de poste et de téléphonie;
- identifier une personne responsable de l'inventaire des brevets qui agira à titre d'agent de liaison avec le bureau de la Société de sauvetage pour tous les aspects de la gestion des brevets instantanés;
- se porter garants de la sécurité des brevets;
- disposer de l'espace nécessaire pour le classement, l'impression et les autres tâches de bureau.

Une fois que le membre affilié a reçu le droit d'émettre des brevets instantanés, il doit suivre la procédure suivante :

- Il commande la quantité de certificats requis auprès du bureau de la Société de sauvetage qui lui facturera la quantité demandée et les lui fera parvenir;

3.18 Brevets instantanés (suite)

- Il doit percevoir les frais d'examen de la part de tous les candidats pour être en mesure de remettre les brevets aux candidats qui ont réussi;

- Il doit faire parvenir les feuilles d'examen à la Société de sauvetage en indiquant clairement que les certificats ont été émis.

3.19 Envoi des brevets

Depuis le 1er janvier 2003, la Société de sauvetage poste directement ces cartes aux candidats ayant réussi l'un de ses brevets.

3.20 Commandes

Procédure

Toute commande faite à la Société de sauvetage doit être effectuée par télécopieur ou par courriel par le membre affilié. Aucune commande ne pourra être effectuée par téléphone. Un formulaire de bon de commande est disponible sur le site internet de la Société de sauvetage dans la zone des affiliés à la rubrique formulaires et prix.

Délais d'envoi

La Société de sauvetage se réserve deux jours ouvrables pour faire l'envoi des commandes, auxquels il faut ajouter les délais postaux. Les commandes sont traitées à la réception d'un bon de commande ou d'une demande écrite. Le membre affilié doit donc prévoir un délai d'environ sept (7) jours ouvrables pour la réception de sa commande. En cas d'urgence, la Société de sauvetage peut expédier une commande par courrier express. Toutefois, les frais d'expédition seront à la charge du membre affilié sauf s'il a déjà un compte chez DICOM ou PUROLATOR, les frais lui seront chargés automatiquement.

Conditions et modalités de paiement

Les membres affiliés qui bénéficient d'une marge de crédit commerciale à la Société de sauvetage doivent effectuer le paiement de leurs factures selon les conditions « net 30 jours ». À défaut de respecter cette condition, la perte, temporaire ou permanente, de cette marge de crédit sera possible. Le paiement peut être effectué par chèque d'entreprise ou par mandat.

Les membres affiliés qui désirent acquitter une facture par carte de crédit peuvent le faire au moment de l'achat. Par contre, ils ne peuvent utiliser ce mode de paiement pour des factures déjà portées à leur crédit ou qui sont en souffrance.

Les membres affiliés qui ne possèdent pas de marge de crédit commerciale, ou qui l'ont perdue, doivent effectuer leur paiement par carte de crédit, carte de débit, chèque d'entreprise, mandat ou argent comptant avant l'expédition de leur commande.

3.20 Commandes (suite)

Les membres affiliés qui ont des factures en souffrance à leur dossier doivent les acquitter au préalable avant d'envoyer de nouvelles feuilles d'examen ou commandes à la Société de sauvetage. Dans l'attente de recevoir le paiement de ces factures, **la Société n'émettra aucun brevet aux candidats suivant des cours auprès de ces affiliations et ne traitera aucune commande en provenance de ces dernières.**

Le membre affilié est responsable des commandes effectuées par ses employés. Si un employé vient chercher une commande au bureau de la Société, il devra avoir une autorisation écrite du responsable de l'affiliation. Les affiliés utilisant un système de bons de commande doivent compléter la section à ce sujet dans le formulaire d'affiliation à la Société de sauvetage. Pour les commandes volumineuses, un délai de 24 heures serait apprécié pour la préparation de la commande. **Aucun chèque personnel des candidats ne sera accepté. Les paiements doivent se faire obligatoirement par chèque visé ou mandat, à l'ordre de la Société de sauvetage, ou par carte de crédit.**

Frais de transport

Tous les articles vendus et expédiés par la Société de sauvetage sont sujets à des frais d'expédition. Diverses possibilités d'envoi sont offertes : par autobus, par DICOM, PUROLATOR ou par poste prioritaire. Pour ces envois, vous devez obligatoirement avoir votre numéro de compte. Il est important de noter que peu importe le mode de livraison, les frais de transport sont à la charge de la personne ou du membre affilié qui effectue la commande. De façon générale, les frais d'envoi par la poste sont de 6 $ plus les taxes pour le premier item et de 1 $ par item additionnel (sujets à des changements, selon la liste de prix en vigueur). Il est possible que les frais varient selon le poids et la grandeur du colis ou l'ordre de priorité.

Liste de prix

La nouvelle liste de prix est transmise aux membres affiliés en début d'année. Les prix indiqués sont sujets à changements sans préavis. Elle est également disponible en format PDF sur le site internet de la Société de sauvetage dans la rubrique boutique en ligne.

Remboursement et échange

La Société de sauvetage ne rembourse pas ou n'échange pas l'achat de manuels ou de matériel. Par contre, elle peut rembourser ou échanger des manuels ou du matériel qui auraient été abîmés dans le transport, qui comporteraient des défauts d'impression ou s'il y avait une erreur dans la commande. Il est à noter qu'il n'y a aucun remboursement ou échange sur les vêtements. Les frais de retour sont à la charge du requérant. Le membre affilié a quatorze (14) jours pour rapporter ou envoyer les volumes ou le matériel à échanger.

3.21 Conditions d'utilisation de l'identité visuelle de la Société de sauvetage

Les membres affiliés ont la permission d'utiliser l'identité visuelle, le logo et la dénomination sociale de la Société de sauvetage en autant qu'ils respectent ses normes graphiques présentées dans le document intitulé *Société de sauvetage : normes graphiques* (voir annexe 3). Cette utilisation est réservée à la promotion des programmes, activités et services de la Société de sauvetage offerts par les membres affiliés. Pour obtenir des logos téléchargeables, il faut soumettre une demande à l'adresse courriel alerte@sauvetage.qc.ca.

3.22 Promotion et communication

Le magazine Alerte plus

Le magazine *Alerte plus,* qui est publié deux fois par année, s'adresse aux sauveteurs, aux moniteurs et aux membres affiliés à jour de la Société de sauvetage. Les différentes chroniques permettent aux membres d'être à l'affût des dernières nouveautés dans le domaine du sauvetage aquatique et du sauvetage nautique. Il est aussi possible de s'abonner sur une base annuelle, selon le tarif de la liste de prix en vigueur.

Le *Rapport annuel* de la Société de sauvetage

Le *Rapport annuel* de la Société de sauvetage est distribué lors de l'assemblée générale annuelle qui se déroule au mois d'avril de chaque année. Il est disponible sur demande.

Site internet

Le site internet de la Société de sauvetage permet d'avoir accès, entre autres, aux cours offerts par les membres affiliés, aux dates de requalifications et aux emplois disponibles durant l'année. L'adresse du site est la suivante : www.sauvetage.qc.ca.

Il est aussi possible de communiquer avec la Société de sauvetage par courrier électronique à l'adresse suivante : alerte@sauvetage.qc.ca.

Imprimés promotionnels

Les membres affiliés peuvent se procurer gratuitement, sur demande, un nombre limité de dépliants, de brochures et d'affiches faisant la promotion des différents programmes de la Société de sauvetage.

Le bulletin des membres affiliés

Les membres affiliés et leurs gestionnaires de programmes reçoivent régulièrement un bulletin électronique qui permet de se tenir à jour sur les produits, activités et services de la Société de sauvetage.

Le *Programme canadien de sauvetage* est composé de plus d'une douzaine de certificats reliés au sauvetage aquatique. Il est conçu pour les gens de tous âges et de niveaux d'habiletés variables. Le cheminement de base, qui est illustré par le continuum de carrière aquatique à la page suivante, prépare les candidats à occuper un emploi de surveillant-sauveteur.

Tu aimerais devenir sauveteur ?
Tu aimerais devenir moniteur ?

Continuum de carrière aquatique

La Croix-Rouge et la Société de sauvetage t'offrent les cours suivants qui te permettront de décrocher un des meilleurs emplois pour étudiants!

CROIX-ROUGE CANADIENNE QUÉBEC

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE[md]
Les experts en surveillance aquatique

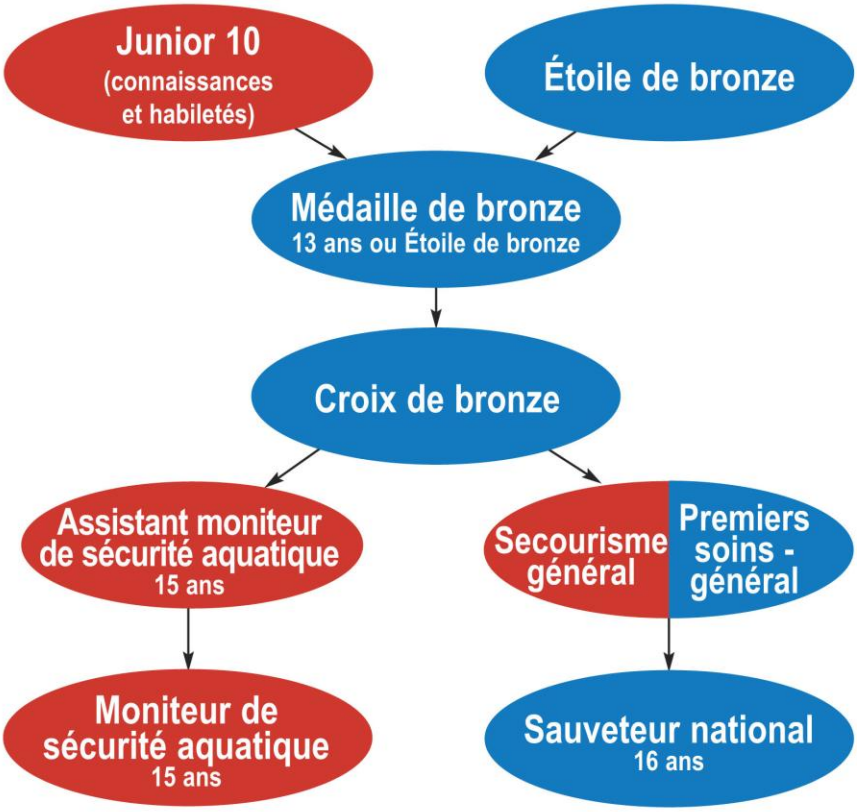

Savais-tu que tu peux travailler...
comme assistant surveillant-sauveteur dès l'âge de 15 ans,
ou comme assistant moniteur de sécurité aquatique dès l'âge de 15 ans ?

Tu as des questions ? Voici comment nous joindre :
www.sauvetage.qc.ca - (514) 252-3100 ou 1 800 265-3093
www.croixrouge.ca - 1 877 356-3226

Section 4 : Programme canadien de sauvetage

Section 4 : Programme canadien de sauvetage

4.1 Jeune sauveteur

Le *Programme Jeune sauveteur* s'adresse aux jeunes âgés de 8 à 12 ans qui désirent développer leur leadership, leur confiance en soi, leur jugement, leur esprit d'équipe, leur condition physique, et qui sont prêts à aller au-delà de l'apprentissage de la natation. Ce programme comporte trois niveaux d'apprentissage : Initié, Averti et Expert. Chacun de ces niveaux comporte trois modules : Habiletés aquatiques, Premiers soins, Reconnaissance et sauvetage.

Préalable(s) :
Être capable de nager sans aide flottante
Être âgé de 8 à 12 ans

Approche pédagogique :
Par niveau :
1) Initié
2) Averti
3) Expert

Par module :
1) Habiletés aquatiques
2) Premiers soins
3) Reconnaissance et sauvetage

Qui peut l'enseigner : Un Moniteur en sauvetage à jour

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Ce brevet est bon à vie.

Durée du cours : 10 heures en piscine par niveau

Ratio moniteur/candidats :
1 moniteur sans expérience :
2 à 12 candidats

1 moniteur avec expérience :
2 à 15 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
13 à 24 candidats

Équipement(s) et matériel :
Pour le moniteur :
- Chronomètre
- Poids de 2,3 kg (5 livres) et 4,5 kg (10 livres)
- Vêtements de flottaison individuels (V.F.I.)
- Fiche d'évaluation
- Affiche murale
- Carnet Jeune sauveteur
- Sceaux autocollants pour les modules
- Écussons pour les niveaux
- Aides de sauvetage

Pour les candidats :
Chemise et pantalon

Manuel(s) :
Pour le moniteur :
- Guide du certificat Jeune sauveteur
- Guide du moniteur en sauvetage
- Manuel du moniteur

Pour les candidats : aucun

4.2 Étoile de bronze

L'*Étoile de bronze* est le premier certificat de niveau bronze. Les participants sont initiés au sauvetage en apprenant à trouver des solutions à divers problèmes et à prendre des décisions en tant qu'individu et en tant que membre d'une équipe. Ils apprennent la réanimation cardiorespiratoire ainsi que les habiletés de sauvetage nécessaires pour devenir leur propre sauveteur au besoin.

Préalable(s) :	Être capable de nager 100 m
Approche pédagogique :	Cours en piscine
Qui peut l'enseigner :	Un Moniteur en sauvetage à jour
Qui peut l'évaluer :	Le moniteur du cours
Challenge :	Ce certificat peut être challengé.
Période de validité :	Ce brevet est valide à vie.
Durée du cours :	10 à 12 heures en piscine
Ratio moniteur/candidats :	<u>1 moniteur sans expérience :</u> 2 à 12 candidats <u>1 moniteur avec expérience :</u> 2 à 15 candidats <u>2 moniteurs avec ou sans expérience :</u> 13 à 24 candidats
Équipement(s) et matériel :	<u>Pour le moniteur :</u> • Chronomètre • Poids de 4,5 kg (10 livres) • Aides de sauvetage • Mannequins de réanimation (ex. ACTAR) (obligatoire) ratio 1 :3 <u>Pour les candidats :</u> • Chemise et pantalon • Masque de poche et gants
Manuel(s) :	<u>Pour le moniteur :</u> • Guide des certificats niveaux de bronze • Manuel du Moniteur • Guide du moniteur en sauvetage • Manuel canadien de sauvetage <u>Pour les candidats :</u> aucun

Section 4 : Programme canadien de sauvetage

4.3 Médaille de bronze

Le certificat *Médaille de bronze* permet aux candidats d'acquérir une compréhension des quatre composantes de base du sauvetage : le jugement, les connaissances, les habiletés et la forme physique. Ils apprennent les techniques de remorquage et de portage, de défenses et de dégagements, afin de se préparer à effectuer le sauvetage de victimes conscientes et inconscientes en prenant des risques de plus en plus élevés. Les candidats développent une meilleure technique de nage et améliorent leur endurance. La *Médaille de bronze* est préalable pour le certificat *Croix de bronze*.

Préalable(s) :

1) Être âgé de 13 ans à l'examen final
ou détenir le certificat *Étoile de bronze*
ET
2) Démontrer les habiletés et connaissances de Junior 10 de la Croix-rouge canadienne au plus tard au premier cours[1] :
- Plongeon de surface tête et pieds en premier avec nage sous l'eau, 2m
- Sauvetage sur glace à partir d'une zone sécuritaire
- Exercices de battement des jambes : battement du dauphin (vertical), 3 x 10 sec
- Nager de façon continue et dans l'ordre les styles suivants :
  - Crawl, 100m
  - Dos crawlé, 100m
  - Dos élémentaire, 50m
  - Brasse, 50m

Approche pédagogique : Cours (formule conventionnelle ou intensive)

Qui peut l'enseigner : Un Moniteur en sauvetage à jour

Qui peut l'évaluer :
1) Le moniteur du cours pour les items identifiés par un astérisque (*)
2) Un Moniteur en sauvetage externe à jour pour les autres items

Challenge : Ce certificat peut être challengé.

Période de validité :
1) Deux ans si utilisé comme permis de travail
2) À vie pour s'inscrire au certificat *Croix de bronze*

Durée du cours : 25 heures minimum en piscine excluant l'examen final

[1]Note : Ces habiletés doivent être évaluées par un moniteur en sécurité aquatique de la Croix-Rouge. Une copie de la feuille de travail Junior 10 ainsi qu'une photocopie de la carte du moniteur en sécurité aquatique à jour qui a effectué cette vérification doivent être jointes aux feuilles de résultats *Médaille de bronze* et envoyées à la Société de sauvetage.

4.3 Médaille de bronze (suite)

Ratio moniteur/candidats :

1 moniteur sans expérience :
2 à 12 candidats

1 moniteur avec expérience :
2 à 15 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
13 à 24 candidats

Équipement(s) et matériel :

Pour le moniteur :
- Aides de sauvetage
- Chronomètre
- Mannequins de réanimation (ex. Actar) (obligatoire) ratio 1 :3

Pour les candidats :
- Masque de poche et gants
- Chemise et pantalon

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Guide des certificats niveaux de bronze
- Guide du moniteur en sauvetage
- Manuel du moniteur
- Manuel canadien de sauvetage

Pour les candidats :
- Manuel canadien de sauvetage
- Manuel canadien de premiers soins (recommandé)

4.4 Croix de bronze

Le certificat *Croix de bronze* s'adresse aux candidats recherchant une formation plus poussée et désirant acquérir des notions de base en surveillance d'installations aquatiques. Ils y découvriront la différence entre le sauvetage et la surveillance, les principes à la base des procédures d'urgence et le travail d'équipe. Les candidats apprendront à porter secours à une victime blessée à la colonne vertébrale et à une victime en arrêt cardiorespiratoire. La *Croix de bronze* est un préalable pour tous les autres programmes de formation avancés incluant les certificats *Sauveteur national* et *Moniteur en sauvetage*.

Préalable(s) : Détenir la *Médaille de bronze*

Approche pédagogique : Cours (formule conventionnelle ou intensive)

Qui peut l'enseigner : Un Moniteur en sauvetage à jour

Qui peut l'évaluer :
1) Le moniteur du cours pour les items identifiés par un astérisque (*)
2) Un Moniteur en sauvetage externe à jour pour les autres items

Challenge : Ce certificat peut être challengé.

Période de validité :
1) Deux ans si utilisé comme permis de travail
2) À vie pour s'inscrire aux certificats de *Distinction* et de *Sauveteur national*
3) Deux ans pour s'inscrire au certificat *Moniteur en sauvetage*

Durée du cours : 30 heures minimum en piscine excluant l'examen final

Ratio moniteur/candidats :

1 moniteur sans expérience :
2 à 12 candidats

1 moniteur avec expérience :
2 à 15 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
13 à 24 candidats

Équipement(s) et matériel :

Pour le moniteur :
- Poids de 4,5 kg (10 livres)
- Chronomètre
- Aides de sauvetage
- Mannequins de réanimation (ex. ACTAR) (obligatoire) ratio 1 :3

Pour les candidats :
- Masque de poche et gants

4.4 Croix de bronze (suite)

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Guide des certificats niveaux de bronze
- Guide du moniteur en sauvetage
- Manuel du moniteur
- Manuel canadien de sauvetage
- Manuel canadien de premiers soins (fortement recommandé)

Pour les candidats :
- Manuel canadien de sauvetage
- Manuel canadien de premiers soins (recommandé)

4.5 Sauveteur national

Reconnu comme norme de performance du surveillant-sauveteur au Canada, le certificat *Sauveteur national* est conçu de façon à développer une compréhension approfondie des principes de surveillance, un bon jugement et une attitude responsable quant au rôle qu'assume le surveillant-sauveteur dans une installation aquatique. Le certificat vise à inculquer les principes et les processus décisionnels de sauvetage qui aideront les candidats à évaluer et à s'adapter aux diverses situations. Il est composé d'éléments spécifiques reliés à l'environnement qui permettent aux candidats de se spécialiser dans l'une des quatre options que comporte ce certificat : piscine, plage continentale, plage océanique et parc aquatique. Ce sont les principes et les techniques de surveillance de base qui forment le tronc commun de ces spécialisations.

Préalable(s) :

1) Être âgé de 16 ans à l'examen final
2) Détenir la Croix de bronze
3) Cours de Premiers soins – Général/DEA [1]
   ou Soins d'urgence aquatique/DEA

ET

4) Sauveteur national – Piscine pour l'option Parc aquatique
5) Sauveteur national – Plage continentale pour l'option Plage océanique

Approche pédagogique : Cours (formule conventionnelle ou intensive)

Qui peut l'enseigner : Un moniteur Sauveteur national à jour selon l'option.

Qui peut l'évaluer :

1) Pour l'option piscine, le moniteur Sauveteur national du cours pour les items identifiés par un astérisque (*)
2) Un moniteur Sauveteur national externe pour les autres items
3) Le moniteur du cours pour les options plage continentale, plage océanique et parc aquatique

Challenge : Ce certificat **ne peut pas** être challengé.

Période de validité :

1) Deux ans si utilisé comme permis de travail

Durée du cours :

- 40 heures pour l'option piscine excluant l'examen final. Pour un groupe excédant 12 candidats pour 1 moniteur, il faut ajouter environ 4 heures supplémentaires.
- 20 heures pour les autres options si le candidat détient le certificat Sauveteur national - Piscine à jour

SAUVETEUR NATIONAL
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

1 Note : Il est possible de détenir un certificat de secourisme général de 16 heures d'une organisation reconnue par la Société de sauvetage (annexe 4 : Organisations reconnues par la Société de sauvetage). Ce brevet est aussi un préalable obligatoire à toutes les options du cours Sauveteur national.

Section 4 : Programme canadien de sauvetage

4.5 Sauveteur national (suite)

Ratio moniteur/candidats :

Piscine :
1 moniteur sans expérience : 4 à 12 candidats
1 moniteur avec expérience[1] : 4 à 15 candidats

2 moniteurs sans expérience : 13 à 24 candidats
2 moniteurs avec expérience : 13 à 30 candidats

Plage continentale :
1 moniteur : 4 à 12 candidats
2 moniteurs : 13 à 24 candidats

Plage océanique* :
1 moniteur : 4 à 9 candidats
2 moniteurs : 10 à 18 candidats

Parc aquatique :
1 moniteur sans expérience : 4 à 12 candidats
1 moniteur avec expérience : 4 à 15 candidats

Équipement(s) et matériel :

Pour le moniteur :
- Brique de récupération 9 kg (20 livres)
- Équipement de sauvetage approprié à l'option
- Mannequins de réanimation (ex. ACTAR) (obligatoire) ratio 1 :3

Pour les candidats :
- Masque de poche, gants et sifflet

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Manuel Alerte! La pratique de la surveillance aquatique
- Guide du certificat Sauveteur national
- Guide du moniteur Sauveteur national
- Manuel canadien de sauvetage
- Le Règlement sur la sécurité dans les bains publics, B-1.1, r.11 (anciennement S-3, r.3) et le Règlement sur la qualité de l'eau dans les piscines et autres bassins artificiels, Q-2, r.39 (anciennement Q-2, r.18.1.02)
- Manuel canadien de premiers soins
- Manuel du moniteur

Pour les candidats :
- Manuel Alerte! La pratique de la surveillance aquatique
- Manuel canadien de sauvetage
- Le Règlement sur la sécurité dans les bains publics, B-1.1, r.11
- Manuel canadien de premiers soins

* Voir les détails à la section 7.16.21 concernant les ratios du cours Sauveteur national – Océanique

[1] Un moniteur avec expérience peut avoir jusqu'à 15 candidats en ajoutant au minimum 1 heure de plus aux 40 heures prévues par candidat (ex. groupe de 15 candidats = minimum 43 heures).

4.6 Forme physique en sauvetage

Ce certificat enseigne aux candidats l'importance de la forme physique dans le sauvetage. Ils apprendront à mesurer, améliorer et maintenir leur condition physique afin d'être prêts à faire face à toute situation d'urgence aquatique. Ce certificat comporte trois niveaux de difficulté croissante : bronze, argent et or.

Préalable(s) :	Être âgé de moins de 30 ans ou obtenir la permission d'un médecin.
Approche pédagogique :	Cours
Qui peut l'enseigner :	Un Moniteur en sauvetage à jour
Qui peut l'évaluer :	Le moniteur du cours
Challenge :	Ce certificat ne peut pas être challengé.
Période de validité :	Ce brevet est bon à vie.
Durée du cours :	10 heures Le candidat obtient le niveau correspondant à ses performances.
Ratio moniteur/candidats :	1 moniteur sans expérience : 2 à 12 candidats 1 moniteur avec expérience : 2 à 15 candidats 2 moniteurs avec ou sans expérience : 13 à 24 candidats
Équipement(s) et matériel :	Pour le moniteur : • Chronomètre • Briques de récupération 4.5 Kg et 9 Kg Pour les candidats : aucun
Manuel(s) :	Pour le moniteur : • Manuel canadien de sauvetage • Guide du Certificat forme physique en sauvetage Pour les candidats : aucun

4.7 Certificat de Distinction

Ce certificat offre aux candidats l'occasion d'acquérir une plus grande maturité face aux situations d'urgence aquatique, de perfectionner leurs habiletés et connaissances en sauvetage et d'approfondir leur compréhension des principes de la forme physique. Les épreuves imposées mettent en évidence les conséquences de la prise en charge en cas d'urgence, le sauvetage de deux victimes à la fois et le sauvetage d'une victime en arrêt cardiorespiratoire blessée à la colonne vertébrale. Comme le suggère le nom du certificat, les candidats doivent réussir tous les items avec distinction.

Préalable(s) :	Détenir la Croix de bronze
Approche pédagogique :	Cours
Qui peut l'enseigner :	Un Moniteur en sauvetage à jour
Qui peut l'évaluer :	1) Le moniteur du cours pour les items identifiés par un astérisque (*) 2) Un Moniteur en sauvetage externe à jour pour les autres items
Challenge :	Ce certificat ne peut pas être challengé.
Période de validité :	Ce certificat est bon à vie.
Durée du cours :	25 heures excluant l'examen final
Ratio moniteur/candidats :	1 moniteur sans expérience : 2 à 12 candidats 1 moniteur avec expérience : 2 à 15 candidats 2 moniteurs avec ou sans expérience : 13 à 24 candidats
Équipement(s) et matériel :	Pour le moniteur : • Aides de sauvetage • Chronomètre • Mannequin de réanimation (ex. ACTAR) obligatoire Pour les candidats : • Chemise, pantalon et chaussures • Masque de poche et gants
Manuel(s) :	Pour le moniteur : • Manuel canadien de sauvetage • Guide du Certificat de Distinction Pour les candidats : aucun

4.8 Certificat d'Excellence

Ce certificat est le plus haut décerné par la Société de sauvetage. Il s'adresse aux candidats recherchant l'occasion de démontrer des qualités exceptionnelles de sauveteur et de leader en situation de sauvetage aquatique. Les épreuves du certificat sont conçues de façon à encourager les candidats à l'excellence en ce qui concerne leurs habiletés pratiques et leurs connaissances théoriques. Ils devront démontrer leurs habiletés aquatiques par un examen pratique (partie A1) ou par un projet de recherche substantiel (partie A2) et leurs connaissances par un examen théorique (partie B). Ce certificat est donné par la Société de sauvetage.

Préalable(s) :

1) Détenir le certificat de *Distinction*, de *Sauveteur national* ou de *Moniteur en sauvetage* à jour

2) Être âgé de 16 ans

Approche pédagogique :

1) Communiquer avec la Société de sauvetage pour obtenir la trousse du certificat *Excellence*.

2) Compléter la partie A1 (évaluation des habiletés pratiques) ou la partie A2 (projet de recherche). La partie A doit être complétée dans un délai de 2 ans.

3) Compléter la partie B (examen théorique) dans un délai d'un an suivant la réussite de la partie A.

Qui peut l'enseigner : Un formateur provincial désigné par la Société de sauvetage

Qui peut l'évaluer : Le formateur provincial qui donne le cours.

Échec et reprise d'examen :

Partie A1 - Évaluation pratique : un item ayant un résultat inférieur à 50 % entraîne un échec

Partie A2 - Projet de recherche : toute note inférieure à 66 % entraîne un échec.

Parties A & B pratique et écrite : toute note inférieure à 66 % entraîne un échec.

Si le candidat échoue la reprise de la partie B, il devra refaire la partie A.

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Ce brevet est bon à vie.

Durée du cours : 3 ans maximum pour compléter le processus

Ratio moniteur/candidats : Ne s'applique pas

Équipement(s) et matériel : Aucun

Manuel(s) :

Pour le formateur :
- Manuel canadien de sauvetage
- Alerte! La pratique de la surveillance aquatique
- Manuel canadien de premiers soins
- Guide du Certificat d'Excellence

Pour le candidat : aucun

4.9 Processus de reconnaissance des acquis (R.D.A.)

Le processus de reconnaissance des acquis s'adresse aux gens dont le brevet de Moniteur en sauvetage est échu de plus de deux ans. Ce processus est une formule accélérée qui permet au candidat de remettre à jour ses brevets sans avoir à refaire la formation au complet. Il comporte trois étapes qui sont :

1) Évaluation des habiletés aquatiques*****,
2) Questionnaire théorique sur les notions de sauvetage, de premiers soins ainsi que tout ce qui concerne le travail du moniteur en sauvetage,
3) Requalification Moniteur en sauvetage.

*****Cette étape n'est pas à réaliser si vous avez un brevet Sauveteur national – options piscine ou plage continentale à jour.

En vue d'une préparation adéquate, le candidat devrait se procurer les versions les plus récentes des documents suivants :

- Manuel canadien de sauvetage,
- Manuel canadien de premiers soins,
- Alerte! La pratique de la surveillance aquatique,
- Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B-1.1, r.11 [anciennement S-3, r.3])
- Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r.39 [anciennement Q-2, r.18.1.02]),
- Manuel du moniteur,
- Guide du moniteur en sauvetage,
- Guide des certificats Niveaux de bronze.

Informations importantes concernant le processus de reconnaissance des acquis

- Le processus de reconnaissance des acquis est amorcé au moment de votre inscription. Vous avez 1 an pour le terminer, sans quoi vous devrez recommencer tout le processus, et ce, peu importe où vous étiez rendu.
- Les deux premières étapes peuvent être réalisées selon l'ordre souhaité. Cependant, **vous devez avoir terminé et réussi les deux premières étapes et avoir acheminé ce cahier à la Société de sauvetage avant** de participer à la troisième étape, c'est-à-dire la requalification du brevet Moniteur en sauvetage.
- Suite à la réception de votre cahier dûment complété, la Société de sauvetage vous transmettra une lettre attestant la réussite des deux premières étapes et vous donnant le droit de participer à la requalification.
- Lors de votre participation à la requalification, vous devrez remettre votre passeport au moniteur de la requalification. Celui-ci devra joindre ce document à la feuille d'examen pour que vous puissiez recevoir votre nouvelle carte de Moniteur en sauvetage.
- **Important :** Il est obligatoire d'avoir réalisé les deux premières étapes avant de suivre la requalification. Si vous avez déjà participé et réussi la requalification AVANT d'avoir complété ce cahier et d'avoir reçu l'autorisation de la Société de sauvetage, vous devrez refaire une autre requalification.

Section 5 : Programme nautique

5.1 Brevet d'opérateur nautique (B.O.N.)

L'objectif du *Brevet d'opérateur Nautique* est d'inculquer aux plaisanciers les connaissances théoriques fondamentales relatives à l'utilisation sécuritaire d'une embarcation de plaisance motorisée, telles que : la terminologie des embarcations, les lois et les règlements, le balisage, la randonnée sécuritaire avec son embarcation, la sécurité et les situations d'urgence. La réussite de ce brevet permet d'obtenir la carte de conducteur d'embarcation de plaisance qui répond aux normes de Transports Canada. Cette carte est obligatoire pour conduire toute embarcation motorisée.

Préalable(s) :	Aucun
Approche pédagogique :	Cours théorique
Durée du cours :	4 à 8 heures
Qui peut l'enseigner :	Un moniteur Brevet d'opérateur nautique
Qui peut l'évaluer :	L'examen peut être supervisé par le personnel administratif d'un membre affilié, un moniteur Brevet d'opérateur nautique. ou un superviseur d'examen du Brevet d'opérateur nautique
Challenge :	Ce brevet peut être challengé. Test du B.O.N. Note de passage : 38/50, soit 75 %
Période de validité :	Ce brevet est bon à vie.
Ratio moniteur/candidats :	Cours : 1 à 25 candidats Examen : 1 à 20 candidats
Équipement(s) et matériel :	<u>Pour le moniteur :</u> • Équipements de navigation • Formulaires d'inscription et de réponse du B.O.N. • Protocole de surveillance d'examen <u>Pour les candidats :</u> aucun
Manuel(s) et CD :	<u>Pour le moniteur :</u> • Guide des politiques et des procédures administratives du B.O.N. • Manuel du B.O.N. • CD du B.O.N. <u>Pour les candidats :</u> • Manuel du B.O.N.

Carte de conducteur d'embarcation de plaisance
Pleasure Craft Operator Card
Nom / Name
Numéro de la carte / Card Number
Date de naissance / Date of birth An.-Yr./M-Mo./Jr.-Day
Date d'émission / Date of Issue An.-Yr./M-Mo./Jr.-Day
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE LIFESAVING SOCIETY
Canada

5.2 Sauvetage nautique pour premiers intervenants

Cette formation prépare le premier intervenant à réagir avec efficacité lors d'un sauvetage nautique. Grâce aux nombreux exercices pratiques réalisés lors de la formation, le candidat pourra acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes qui lui permettront de se démarquer autant sur le plan de la prévention que des interventions. Le cours est un programme flexible qui permet au moniteur d'adapter le cours en fonction des besoins de clientèle.

Préalable(s) :

1) Être âgé de 18 ans
2) Expérience dans la conduite d'embarcations
3) Détenir le Brevet d'Opérateur Nautique ou l'équivalent
4) Cours de Premiers soins – Général/DEA ou l'équivalent, à jour

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Un formateur en Sauvetage nautique premiers intervenants

Qui peut l'évaluer : Le formateur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Trois ans

Durée du cours : 24 à 40 heures selon le profil des candidats

Ratio moniteur/candidats :
1 à 4 candidats par bateau
1 formateur par bateau

Équipement(s) et matériel

Pour le moniteur :
- Embarcations de plaisance motorisées et adaptées pour effectuer la récupération de victimes
- Équipement de sécurité, selon l'embarcation
- Équipement de sauvetage nautique

Pour les candidats :
- Vêtements appropriés à la condition météorologique
- VFI de la bonne grandeur
- Sifflet

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Manuel sauvetage nautique premiers intervenants

Pour les candidats :
- Manuel sauvetage nautique premiers intervenants

5.3 Autosauvetage et survie nautique

Cet atelier-conférence a pour but de répondre aux besoins de connaissances de base des différents plaisanciers et utilisateurs d'embarcations nautiques non-motorisées. Les candidats apprendront à devenir autonomes lors d'une situation d'urgence en milieu aquatique. Ils sauront quoi faire lors d'une situation d'urgence nécessitant une technique d'autosauvetage ou un sauvetage de base afin d'éviter l'aggravation de la situation.

Préalable(s) : Aucun

Approche pédagogique : Cours ou conférence

Qui peut l'enseigner :

1) Un moniteur Sauvetage en embarcation
   OU
2) Un formateur Sauvetage nautique premiers intervenants
   OU
3) Un Moniteur en sauvetage ayant une forte expérience en navigation et possédant son Brevet d'opérateur nautique.

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours ou de l'atelier

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Cette attestation est bonne à vie.

Durée du cours : 1 h 30 à 3 heures

Ratio moniteur/candidats :

Sous forme de conférence : aucun

Sous forme de cours :
1 moniteur avec ou sans expérience :
1 à 30 candidats

Équipement(s) et matériel

Pour le moniteur :
- Classe
- Matériel informatique nécessaire pour la projection de vidéo et de diaporama (Power Point)
- Matériel de sauvetage nautique varié (formule cours)

Pour les candidats : aucun

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Guide d'autosauvetage et de survie nautique

Pour les candidats :
- Guide d'autosauvetage et de survie nautique

5.4 Sauvetage en embarcation

Le cours de sauvetage en embarcation fournira aux personnes impliquées dans des d'activités nautiques des connaissances et des compétences de base en sauvetage. Les candidats peuvent s'ils le désirent concentrer leurs efforts à un seul genre d'embarcation (p. ex. voilier, canot, kayak) ou choisir de faire preuve de leurs connaissances et de leurs compétences en utilisant diverses embarcations. Dans le cadre du cours de sauvetage en embarcation, vous n'apprendrez pas comment opérer un voilier, un canot ou un bateau à moteur. Les candidats devraient déjà posséder des habilités de base en natation et savoir comment opérer de petites embarcations.

Préalable(s) :
1) Savoir nager
2) Expérience dans la conduite d'embarcation

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner :
Un moniteur Sauvetage en embarcation (MSEMB)
OU
Un formateur Sauvetage nautique premiers intervenants (FSNPI)
OU
Un moniteur Sauveteur national – Plage continentale (MSNPL)

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : 2 ans

Durée du cours : 8 heures (1 journée)

Ratio moniteur/candidats :
1 moniteur avec ou sans expérience :
4 à 15 candidats

Équipement(s) et matériel :
Pour le moniteur :
- Équipement de sécurité nautique approprié à l'embarcation
- Équipement de sauvetage
- Embarcations

Pour les candidats :
- Veste de flottaison individuelle (VFI)
- Sifflet

Manuel(s) :
Pour le moniteur :
- Guide du certificat sauvetage en embarcation
- Guide d'autosauvetage et de survie nautique
- Manuel sauvetage nautique pour premiers intervenants (recommandé)

Pour les candidats:
- Guide d'autosauvetage et de survie nautique

5.5 Sauvetage en eau vive, niveaux 1 et 2

Cette formation vise à développer les techniques fondamentales de sauvetage en eau vive et à comprendre les principes de base de sécurité et de sauvetage. Le certificat veut favoriser le processus de prise de décision qui permettra au candidat d'évaluer diverses situations d'urgence survenant en eau vive. De plus, le programme prépare le candidat à assumer un rôle de leader lors de situations d'urgence en eau vive. Il existe deux niveaux. Le niveau 1 s'adresse à ceux qui désirent s'initier au sauvetage en eau vive; le niveau 2 s'adresse aux gens qui désirent obtenir l'ensemble des connaissances du programme.

Préalable(s) :

Niveaux 1 et 2 :
1) Être âgé d'au moins 16 ans (niveau 2 seulement)
2) Détenir un certificat de Premiers soins – Général/DEA à jour (recommandé)

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Un moniteur Sauvetage en eau vive

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité :

Niveau 1 : valable à vie
recommandé de requalifier aux trois (3) ans
Niveau 2 : trois (3) ans

Durée du cours :

Niveau 1 : 8 heures
Niveau 2 : 24 heures

Ratio moniteur/candidats :

1 moniteur avec ou sans expérience :
4 à 8 candidats

Équipement(s) et matériel :

Pour le moniteur :
- Équipement de sauvetage en eau vive
- Embarcation pour l'eau vive (fortement recommandé)

Pour les candidats :
- Veste de flottaison individuelle (VFI)
- Mousquetons
- Sac à corde
- Autre(s), selon exigences du membre affilié qui doit fournir une liste détaillée du matériel à se procurer

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Guide du certificat sauvetage en eau vive
- Manuel de sauvetage en eau vive

Pour les candidats:
- Manuel de sauvetage en eau vive

SAUVETAGE EAU VIVE
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

5.6 Sauvetage en eau vive, niveau 3

Cette formation vise à évaluer les techniques fondamentales apprises dans le cadre de la formation Sauvetage en eau vive niveau 2 selon les standards établis par les pratiquants d'activités en rapides (guide de rafting, kayak et canot). Cette formation, sous forme d'examen, vise à s'assurer que le participant détient les habiletés et la dextérité nécessaire pour effectuer un sauvetage rapide et efficace dans le cadre de ses fonctions de guide ou d'instructeur d'une activité se déroulant en rivière comprenant des rapides. Le certificat veut favoriser le processus de prise de décision qui permettra au candidat d'évaluer diverses situations d'urgence et d'agir en tant qu'intervenant désigné du milieu où il travaille.

Préalable(s) :	Sauvetage en eau vive niveau 2
Approche pédagogique :	Examen pratique en rivière
Qui peut l'enseigner :	Un formateur Sauvetage en eau vive
Qui peut l'évaluer :	Le formateur du cours
Challenge :	Ce certificat ne peut pas être challengé.
Période de validité :	Trois (3) ans
Durée du cours :	8 heures
Ratio moniteur/candidats :	1 formateur avec ou sans expérience : 4 à 8 candidats
Équipement(s) et matériel :	Pour le formateur : • Équipement de sauvetage en eau vive • Embarcation pour l'eau vive Pour les candidats : • Veste de flottaison individuelle (VFI) • Mousquetons • Sac à corde • Autre(s), selon exigences du membre affilié qui doit fournir une liste détaillée du matériel à se procurer
Manuel(s) :	Pour le Formateur : • Guide du certificat sauvetage en eau vive • Manuel de sauvetage en eau vive Pour les candidats: • Manuel de sauvetage en eau vive

SAUVETAGE EAU VIVE
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

Section 6 : Programme de soins d'urgence et perfectionnement

Section 6 : Programme de soins d'urgence et de perfectionnement

6.1 Premiers secours/DEA

Ce certificat prépare le candidat à assumer un rôle de premier intervenant lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins. Le candidat devra prodiguer des traitements de base afin de stabiliser une blessure tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence. Il permet aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé et d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur* lors des situations prescrites par le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence.

Cette formation prépare également le candidat à assumer un rôle de prévention en lui permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires. Ce cours peut être adapté selon la clientèle présente.

Préalable(s) :	Être âgé de 14 ans
Approche pédagogique :	Cours
Qui peut l'enseigner :	Un moniteur Soins d'urgence/DEA à jour
Qui peut l'évaluer :	Le moniteur du cours
Challenge :	Ce certificat ne peut pas être challengé.
Période de validité :	Trois (3) ans
Durée du cours :	8 heures
Ratio moniteur/candidats :	1 moniteur avec ou sans expérience : 2 à 12 candidats 2 moniteurs avec ou sans expérience : 13 à 24 candidats
Équipement(s) et matériel :	Pour le moniteur : • Mannequins RCR (ex. Actar) (obligatoire) – ratio 1 :3 • Appareil d'entrainement DEA – ratio 1 :3 • Trousse de premiers soins • Masques de poche et gants pour tous les candidats Pour les candidats : Aucun
Manuel(s) :	Pour le moniteur : • Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA • Manuel canadien de premiers soins • Guide des certificats Soins d'urgence Pour les candidats : • Manuel canadien de premiers soins

***** Le contenu du cours Anaphylaxie-secouristes (1.5 h) du MSSS doit obligatoirement être enseigné dans ce cours.

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

6.2 Premiers secours/DEA - Intervenants récréatifs et sportifs

Ce certificat est destiné aux candidats œuvrant dans un milieu récréatif et sportif afin de les préparer à assumer un rôle de premier intervenant lors d'une situation d'urgence, reliée à la pratique d'activités récréatives et sportives, demandant des notions de premiers soins. Le candidat devrait prodiguer des traitements de base afin de stabiliser une blessure tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence. Il permet aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé et d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur* lors des situations prescrites par le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence.

Cette formation prépare également le candidat à assumer un rôle de prévention lors de la pratique d'activités récréatives et sportives en lui permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires. Ce cours peut être adapté selon la nature du sport ou du loisir dans lequel œuvre la clientèle présente au cours.

Préalable(s) : Être âgé de 14 ans

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Un moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA) à jour ayant suivi l'atelier de perfectionnement Intervenants récréatifs et sportifs

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Trois (3) ans

Durée du cours : 8 heures

Ratio moniteur/candidats :

1 moniteur avec ou sans expérience :
2 à 12 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
13 à 24 candidats

Équipement(s) et matériel :

Pour le moniteur :
- Mannequins de réanimation (ex. Actar) (obligatoire) ratio 1 :3
- Appareil d'entrainement DEA – ratio 1 :3
- Trousse de premiers soins
- Masques de poche et gants pour tous les candidats

Pour les candidats : Aucun

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA
- Manuel canadien de premiers soins
- Guide du candidat Premiers secours (IRS)
- Guide des certificats Soins d'urgence

Pour les candidats :
- Guide du candidat Premiers secours (IRS)
- Livret de premiers soins

* Le contenu du cours Anaphylaxie-secouristes (1.5 h) du MSSS doit obligatoirement être enseigné dans ce cours.

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

6.3 Premiers secours/DEA – Soins aux enfants

Ce certificat prépare les éducatrices et les éducateurs à assumer un rôle de premier intervenant lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins auprès des enfants. Il permet aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé et d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur* lors des situations prescrites par le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence.

Cette formation prépare également le candidat à assumer un rôle de prévention en lui permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires. Ce cours est spécialement adapté pour les personnes travaillant avec des enfants.

Préalable(s) :	Être âgé de 14 ans
Approche pédagogique :	Cours
Qui peut l'enseigner :	Un moniteur Soins d'urgence/DEA à jour
Qui peut l'évaluer :	Le moniteur du cours
Challenge :	Ce certificat ne peut pas être challengé.
Période de validité :	Trois (3) ans
Durée du cours :	8 heures
Ratio moniteur/candidats :	1 moniteur avec ou sans expérience : 2 à 12 candidats 2 moniteurs avec ou sans expérience : 13 à 24 candidats
Équipement(s) et matériel :	Pour le moniteur : • Mannequins RCR (ex. Actar) (obligatoire) – ratio 1 :3 • Appareil d'entrainement DEA – ratio 1 :3 • Trousse de premiers soins • Masques de poche et gants pour tous les candidats Pour les candidats : Aucun
Manuel(s) :	Pour le moniteur : • Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA • Manuel canadien de premiers soins • Guide des certificats Soins d'urgence Pour les candidats : • Manuel canadien de premiers soins

***** Le contenu du cours Anaphylaxie-secouristes (1.5 h) du MSSS doit obligatoirement être enseigné dans ce cours.

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

6.4 Premiers soins – Général/DEA

Ce certificat prépare le candidat à assumer un rôle d'intervenant préhospitalier lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins particulières. Le candidat devra, entre autres, prodiguer des traitements spécifiques afin d'immobiliser une blessure tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence. Il permet aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé et d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur* lors des situations prescrites par le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence.

Cette formation prépare également le candidat à assumer un rôle de prévention en lui permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires. Ce cours peut être adapté selon la clientèle présente.

Préalable(s) : Être âgé de 14 ans

Approche pédagogique : Cours recommandé en formule intensive de 2 jours

Qui peut l'enseigner : Un moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA) à jour

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Trois (3) ans

Période de requalification : Maximum 3 mois après la date d'expiration. Le candidat doit être minimalement certifié Médaille de bronze ou plus.

Durée du cours : 16 heures

Ratio moniteur/candidats :

1 moniteur avec ou sans expérience :
2 à 12 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
13 à 24 candidats

Équipement(s) et matériel :

Pour le moniteur :
- Mannequins de réanimation (ex. Actar) (obligatoire) ratio 1 :3
- Appareil d'entrainement DEA - ratio 1 :3
- Trousse de premiers soins
- Trousse de maquillage
- Masque de poche et gants

Pour les candidats :
- Masque de poche et gants

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA
- Manuel canadien de premiers soins
- Guide des certificats Soins d'urgence

Pour les candidats :
- Manuel canadien de premiers soins

* Le contenu du cours Anaphylaxie-secouristes (1.5 h) du MSSS doit obligatoirement être enseigné dans ce cours.

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

6.5 Secourisme en mer - Élémentaire

Le cours Secourisme en mer - Élémentaire prépare le candidat à assumer un rôle d'intervenant préhospitalier lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins particulières et adaptées au milieu maritime. Le candidat devra entre autres prodiguer des traitements spécifiques afin d'immobiliser une blessure tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence. Il permet aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé et d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur* lors des situations prescrites par le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence.

Cette formation prépare également le candidat à assumer un rôle de prévention en lui permettant de reconnaître rapidement des signes et symptômes anormaux et d'appliquer les mesures nécessaires à bord d'une embarcation.

Préalable(s) : Être âgé de 14 ans

Approche pédagogique : Cours recommandé en formule intensive de 2 jours

Qui peut l'enseigner : Un moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA) à jour

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Trois (3) ans

Durée du cours : 16 heures

Ratio moniteur/candidats :

1 moniteur avec ou sans expérience :
2 à 12 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
13 à 24 candidats

Équipement(s) et matériel :

Pour le moniteur :

- Mannequins de réanimation (ex. Actar) (obligatoire) ratio 1 :3
- Appareil d'entrainement DEA – ratio 1 :3
- Vidéo : Camp de survie en eau froide
- Trousse de premiers soins
- Trousse de maquillage
- Masque de poche et gants

Pour les candidats :

- Masque de poche et gants

Manuel(s) :

Pour le moniteur :

- Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA
- Manuel Canadien de premiers soins
- Guide des certificats Soins d'urgence

Pour les candidats :

- Manuel Canadien de premiers soins

***** Le contenu du cours Anaphylaxie-secouristes (1.5 h) du MSSS doit obligatoirement être enseigné dans ce cours.

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

6.6 Soins d'urgence aquatique/DEA

Ce certificat permet aux candidats d'acquérir les connaissances et les techniques relatives à l'administration des soins d'urgence en milieu aquatique. Ils peuvent, grâce à l'approche pratique de ce certificat, apprendre les principes des soins à prodiguer dans le cas des blessures rencontrées le plus fréquemment dans les piscines ou les lieux de baignade, y compris le traitement à administrer aux victimes en arrêt cardiorespiratoire. L'enseignement est axé sur la vérification des signes vitaux, le choix des priorités et les principes des soins d'urgence aquatique élémentaires.

Le cours Soins d'urgence aquatique/DEA prépare le candidat à assumer un rôle de premier intervenant dans son milieu de travail lors d'une situation d'urgence demandant des notions de premiers soins ou de sauvetage aquatique. Le candidat devra prodiguer les traitements de base afin de stabiliser une blessure tout en attendant les services préhospitaliers d'urgence (SPU).

Il permet aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé et d'administrer de l'adrénaline par auto-injecteur* lors des situations prescrites par le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence.

Préalable(s) :	1) Être âgé de 14 ans 2) Être capable de nager** De plus, un prétest de 10 questions est à compléter avant de débuter la formation et la clientèle devra être en mesure d'effectuer les exercices pratiques requis pour réussir le cours.
Approche pédagogique :	Cours (formule conventionnelle ou intensive)
Qui peut l'enseigner :	Un moniteur Soins d'urgence aquatique/DEA (MSUA/DEA) à jour
Qui peut l'évaluer :	Le moniteur du cours
Challenge :	Ce certificat ne peut pas être challengé.
Période de validité :	Deux ans (2) si utilisé comme permis de travail
Période de requalification :	Deux ans (2) suivant la date d'expiration
Durée du cours :	20 heures
Ratio moniteur/candidats :	1 moniteur avec ou sans expérience : 4 à 12 candidats 2 moniteurs avec ou sans expérience : 13 à 24 candidats

* Le contenu du cours Anaphylaxie-secouristes (1.5 h) du MSSS doit obligatoirement être enseigné dans ce cours.

** Être capable de nager signifie être en mesure de réussir la norme Nager pour survivre : effectuer une entrée à l'eau en eau profonde par roulade, nager sur place pendant une minute puis se déplacer dans l'eau sur une distance de 50 mètres sans objet flottant.

6.6 Soins d'urgence aquatique/DEA (suite)

Équipement(s) et matériel :

Pour le moniteur :
- Mannequins de réanimation (ex. Actar) (obligatoire) ratio 1 :3
- Appareil d'entrainement DEA - ratio 1 :3
- Masque de poche et gants
- Trousse de premiers soins
- Trousse de maquillage

Pour les candidats :
- Nécessaire pour la baignade (maillot de bain)
- Masque de poche et gants

Manuel(s) :

Pour le moniteur :
- Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA
- Manuel canadien de premiers soins
- Guide des certificats Soins d'urgence
- Manuel canadien de sauvetage

Pour les candidats :
- Manuel Canadien de premiers soins

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

6.7 Réanimation cardiorespiratoire/DEA

Le certificat RCR/DEA permet l'acquisition des habiletés individuelles pour permettre une intervention efficace auprès d'une victime adulte, enfant et bébé, en arrêt cardiorespiratoire et/ou ayant les voies respiratoires obstruées.

Cette formation permet aussi aux candidats d'utiliser un défibrillateur externe automatisé lors des situations prescrites par le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence.

Préalable(s) : Être âgé de 14 ans

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Un moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA) à jour

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Deux (2) ans

Durée du cours :
RCR/DEA - A (adulte et enfant) : 3-4 heures
RCR/DEA - B (adulte, enfant et bébé) : 4-5 heures
RCR/DEA - C (adulte, enfant et bébé) : 5-6 heures

Ratio moniteur/candidats :
1 moniteur avec ou sans expérience :
1 à 12 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
13 à 24 candidats

Équipement(s) et matériel :
Pour le moniteur :
- Mannequins de réanimation (ex. Actar) (obligatoire) ratio 1 :3
- Appareil d'entrainement DEA - ratio 1 :3
- Masque de poche et gants

Pour les candidats :
Aucun

Manuel(s) :
Pour le moniteur :
- Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA
- Manuel canadien de premiers soins
- Livret de premiers soins
- Guide des certificats Soins d'urgence

Pour les candidats :
- Livret de premiers soins

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

6.8 Défibrillation externe automatisée

Ce certificat permet l'acquisition des habiletés nécessaires pour rétablir un rythme cardiaque chez une victime qui n'a plus de pouls en utilisant un défibrillateur externe automatisé combiné à la réanimation cardiorespiratoire.

Préalable(s) :
Cours de RCR/DEA à jour
ou
Cours de premiers soins à jour
ou
Médaille de bronze et plus à jour

Approche pédagogique :
Cours

Qui peut l'enseigner :
Un moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA) à jour

Qui peut l'évaluer :
Le moniteur du cours

Challenge :
Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité :
Deux (2) ans

Durée du cours :
3-4 heures

Ratio moniteur/candidats :
1 moniteur avec ou sans expérience :
1 à 12 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
13 à 24 candidats

Équipement(s) et matériel :
Pour le moniteur :
- Mannequins de réanimation (ex. Actar) (obligatoire) ratio 1 :3
- Appareil d'entrainement DEA – ratio 1 :3
- Masque de poche et gants

Pour les candidats :
Aucun

Manuel(s) :
Pour le moniteur :
- Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA
- Manuel canadien de premiers soins
- Livret de premiers soins
- Guide des certificats Soins d'urgence

Pour les candidats :
- Livret de premiers soins

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

6.9 Anaphylaxie-secouristes

Ce certificat prépare le candidat à reconnaître les réactions anaphylactiques et à administrer rapidement l'épinéphrine à l'aide d'un auto-injecteur. Cette formation est reconnue par le Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services et soins préhospitaliers d'urgence. Par le biais de mises en situation pratiques (scénarios), le candidat y apprendra à identifier les facteurs déclencheurs de réactions anaphylactiques, à reconnaître les signes et symptômes des réactions allergiques sévères afin d'appliquer le processus décisionnel pour administrer l'épinéphrine.

Préalable(s) :
1) Être âgé de 14 ans
2) RCR/DEA - C ou équivalent[1]

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Un moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA) à jour ayant suivi l'atelier de perfectionnement pour enseigner le cours Anaphylaxie-secouristes.

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Trois (3) ans

Durée du cours : Selon le format choisi : 1.5 heure **ou** 4 heures

Ratio moniteur/candidats
1 moniteur avec ou sans expérience :
2 à 12 candidats

Équipement(s) et matériel :
Pour le moniteur :
- Simulateurs d'Épipen et Twinject
- Gants
- Projecteur multimédia + diaporama (Power Point) du cours

Pour les candidats : aucun

Manuel(s) :
Pour le moniteur :
- Cartable moniteur Anaphylaxie combiné au :
- Guide du formateur – Intervention auprès des victimes de réaction allergique sévère de type anaphylactique
- Manuel canadien de premiers soins

Pour les candidats :
- Prétest du candidat (à remplir avant la formation)
- Diaporama du cours en format papier
- Guide du candidat - Intervention auprès des victimes de réaction allergique sévère de type anaphylactique (facultatif)

NB : Considérant que le format de 1.5 heure est inclus dans les cours de premiers soins et premiers secours, il est aussi possible d'allonger la durée de ces cours pour y inclure le format de 4 heures.

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

[1]Les cours de sauvetage de niveaux bronze (Médaille et Croix) et Sauveteur national sont reconnus pour accéder à cette formation.

6.10 Gestion aquatique

Cette clinique permet aux candidats d'acquérir des connaissances approfondies du rôle et des responsabilités du surveillant-sauveteur, des aspects juridiques, des relations publiques, de la qualité de l'eau ainsi que de la gestion et de la supervision d'une équipe de travail. Cette formation est principalement une occasion d'échanger et d'approfondir sur les expériences de travail entre les participants.

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Un formateur autorisé par la Société de sauvetage

Qui peut l'évaluer : Le formateur de la formation

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Ce brevet est bon à vie.

Durée du cours : 8 heures

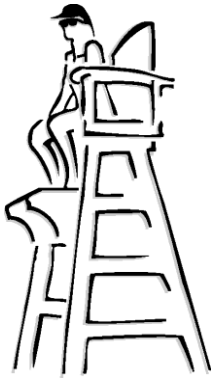

Formation centralisée. Pour vous inscrire communiquez avec nous!

6.11 Qualité de l'eau

La clinique *Qualité de l'eau* a pour objectif premier de permettre aux opérateurs de piscines de voir au bon fonctionnement de leur installation. La formation se veut un moyen efficace pour vulgariser l'ensemble des paramètres importants au maintien d'une eau de baignade de qualité. Durant la formation, divers sujets sont abordés, tels que les principales composantes d'un système de filtration, les paramètres chimiques de la qualité d'eau (désinfection/oxygénation, pH, alcalinité, dureté, index de saturation de Langelier), l'entretien de l'installation, la sécurité et la réglementation.

Préalable(s) : Aucun

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Un formateur autorisé par la Société de sauvetage

Qui peut l'évaluer : Le formateur de la formation

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Ce brevet est bon à vie.

Durée du cours : 4 heures

Formation centralisée.
Pour vous inscrire communiquez avec nous!

6.12 Prévenir la noyade chez soi

Cette formation se donne sous forme d'atelier-conférence. Elle permet aux participants d'acquérir des connaissances sur l'aménagement sécuritaire d'une piscine résidentielle, sur les techniques de réanimation et l'administration des premiers soins. De courte durée, elle offre aux participants les notions de base afin d'agir adéquatement lors de situations d'urgence. Consulter le Guide du moniteur en sauvetage dans la section « Prévenir la noyade chez soi » pour plus de détails.

Préalable(s) : Être âgé de 10 ans et plus

Approche pédagogique : Formation théorique et pratique

Qui peut l'enseigner :
1) Un Moniteur en sauvetage à jour
2) Un détenteur du certificat Sauveteur national à jour ayant également le certificat de Moniteur en sécurité aquatique de la Croix-Rouge.
3) Un détenteur du certificat Sauveteur national à jour qui a complété 30 crédits universitaires dans un programme de baccalauréat en enseignement.

Endroit :
1) Milieu résidentiel avec piscine arrière-cour (facultatif)
OU
2) Centre récréatif (avec salle de classe)
OU
3) Tout autre lieu propice à la formation

Qui peut l'évaluer : Le moniteur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Cette attestation est bonne à vie.

Durée du cours : 1,5 à 2 heures

Ratio moniteur/candidats :
<u>1 moniteur (formule atelier-conférence):</u>
2 à 30 candidats

<u>1 moniteur (formule conférence seulement):</u>
Plus de 30 candidats

Équipement(s) et matériel :
- Grille auto-inspection
- Masque de poche
- Mannequins de réanimation (facultatif)
- Loquet et penture à ressort
- Diaporama de la formation (copie papier)
- Ordinateur et projecteur (facultatif pour projection)
- Objets flottants, objets à tendre et équipements de baignade

Manuel(s) :

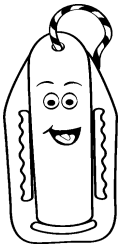

<u>Pour le moniteur :</u>
- Guide du moniteur en sauvetage

<u>Pour les candidats :</u>
- Dépliant « Prévenir la noyade chez soi ».
- Diaporama de la formation (copie papier)

Note : Ce cours peut être exempté du protocole d'affiliation.

Section 7 : Programme de formation des moniteurs

Section 7 : Programme de formation des moniteurs

7.1 Introduction

Le programme de formation des moniteurs s'adresse aux sauveteurs qui désirent se spécialiser dans le domaine de l'enseignement du sauvetage aquatique, de la surveillance aquatique, du perfectionnement ou des soins d'urgence.

Le brevet de base en enseignement de la Société de sauvetage est le Moniteur en sauvetage. Ce cours est offert dans la plupart des affiliations de la Société de sauvetage. Pour tous les autres brevets en enseignement, les cours sont centralisés à la Société de sauvetage.

Cette section se veut être un outil de travail pour les moniteurs et pour les futurs moniteurs. Il a été élaboré dans le but de prévoir l'ensemble des situations qui pourraient survenir tout au long de la carrière d'un moniteur. Afin d'être efficace, il se doit d'être en constante évolution afin de refléter la réalité du moment présent. C'est pourquoi la contribution des moniteurs à la révision de ce guide sera la bienvenue et leurs commentaires toujours pris en considération.

De plus, il est important de garder une vue d'ensemble lors de la lecture du présent document. Il peut arriver qu'une règle soit édictée à un point et l'exception énoncée au point suivant. Il se peut également que des explications supplémentaires soient prévues à une section subséquente.

Pour toutes questions ou commentaires, n'hésitez pas à communiquer avec la Société de sauvetage.

7.2 Les comités

Le Comité des programmes est un comité consultatif pour la prise de décision quant à la gestion des programmes de formation de la Société de sauvetage. Il est composé des neuf (9) membres suivants :

- Responsable du comité Sauveteur national
- Responsable du comité Soins d'urgence
- Responsable du comité Bronze et Jeune sauveteur
- Responsable du comité Développement
- Responsable du comité Pédagogique
- Un membre du comité Médical
- Un membre du conseil d'administration
- Un conseiller technique
- Formateur provincial

Le comité des programmes regroupe cinq comités représentant les cinq sphères d'activités des programmes de sauvetage et de surveillance aquatique de la Société de sauvetage, soit:

A. Comité du programme Bronze et Jeune sauveteur;
B. Comité du programme Sauveteur national;
C. Comité du programme Soins d'urgence;
D. Comité du programme Développement;
E. Comité pédagogique (Formation des moniteurs).

7.2 Les comités (suite)

Ces comités sont composés d'experts en sauvetage qui sont appelés à développer des brevets, énoncer les règles et procédures des certificats, écrire les guides et les manuels de référence, à conseiller face à l'élaboration des processus de requalifications nationales et provinciales qui sauront orienter et développer le sauvetage au Québec. Ces comités d'experts pourront également être appelés à donner leur avis sur des questions litigieuses.

Comité du programme Bronze et Jeune sauveteur

Ce comité est composé de membres ayant l'une des qualifications suivantes : Moniteur en sauvetage ou Formateur de moniteurs en sauvetage. Le responsable du comité doit être obligatoirement un formateur de moniteurs en sauvetage. Des groupes de travail peuvent être mis sur pied pour répondre à des besoins spécifiques. Ce comité chapeaute les certificats Jeune sauveteur, les certificats des niveaux de Bronze de même que les requalifications.

Comité du programme Sauveteur national

Ce comité est composé de membres ayant l'une des qualifications suivantes : Moniteur Sauveteur national ou Formateur de moniteurs Sauveteur national. Le responsable du comité doit être obligatoirement un formateur de moniteurs Sauveteur national. Des groupes de travail peuvent être mis sur pied pour répondre à des besoins spécifiques. Ce comité chapeaute les quatre options du certificat Sauveteur national de même que les requalifications.

Comité du programme Soins d'urgence

Ce comité est composé de membres ayant l'une des qualifications suivantes : Moniteur Soins d'urgence/DEA ou Formateur de moniteurs Soins d'urgence/DEA. Le responsable du comité doit être obligatoirement un formateur de moniteurs Soins d'urgence/DEA. Des groupes de travail peuvent être mis sur pied pour répondre à des besoins spécifiques. Ce comité chapeaute tous les certificats du programme Soins d'urgence de même que les requalifications.

Comité pédagogique

Ce comité est composé de membres ayant les qualifications suivantes : Formateur de moniteurs et possédant idéalement un diplôme universitaire en enseignement ou en cours d'obtention. Le responsable du comité doit être obligatoirement un formateur de moniteurs et avoir un diplôme ou une formation académique universitaire en enseignement. Des groupes de travail peuvent être mis sur pied pour répondre à des besoins spécifiques. Ce comité chapeaute le certificat Moniteur en sauvetage ainsi que le contenu de la requalification.

Comité du programme Développement

Ce comité est composé de membres ayant l'une des qualifications suivantes : Moniteur en sauvetage, moniteur Sauveteur national, formateur de moniteurs. Le responsable du comité doit être minimalement un moniteur Sauveteur national. Des groupes de travail peuvent être mis sur pied pour répondre à des besoins spécifiques. Ce comité chapeaute les certificats de Gestion aquatique, Qualité de l'eau, Excellence et Distinction ainsi que tout autre projet de développement en lien avec les programmes.

Pour devenir membre de l'un de ces comités ou pour faire partie d'un groupe de travail, n'hésitez pas à contacter la Société de sauvetage.

7.3 Moniteur en sauvetage

Le cours moniteur en sauvetage prépare les candidats à l'enseignement du sauvetage. Ils y apprennent entre autres : l'éthique, les stratégies pédagogiques, les facteurs affectant l'apprentissage, comment enseigner et évaluer les premiers soins, la réanimation cardiorespiratoire, les techniques et les habiletés en sauvetage. Ce certificat est la première étape du Programme de formation des moniteurs de la Société de sauvetage et est le brevet de base en enseignement.

Peut enseigner les brevets suivants :

- Jeune sauveteur (Initié, Averti, Expert)
- Étoile de bronze
- Médaille de bronze
- Croix de bronze
- Forme physique en sauvetage
- Certificat de Distinction
- Autosauvetage et survie nautique
- Prévenir la noyade chez soi

Préalables :	▪ 16 ans ▪ Croix de bronze à jour (2 ans et moins)
Période de validité :	▪ 2 ans
Période de requalification :	▪ 2 ans suivant la date d'expiration
Approche pédagogique :	▪ Cours
Challenge :	▪ Ce certificat ne peut pas être challengé.
Qui peut l'enseigner :	▪ Formateur de moniteurs en sauvetage (FMS)
Ratio :	▪ Un (1) formateur – 4 à 12 candidats
Qui peut l'évaluer :	▪ Formateur de moniteurs en sauvetage du cours

7.3 Moniteur en sauvetage (suite)

Durée du cours :

- Candidat détenant le brevet Sauveteur national à jour
  - Certificat : 20 heures
  - FNE* : 8 heures

  Total : 28 heures

- Candidat détenant le brevet Croix de bronze à jour
  - Certificat : 26 heures
  - FNE* : 8 heures

  Total : 34 heures

Manuels :

- Pour le formateur
  - Guide à l'usage du formateur de moniteurs
  - Manuel du moniteur
  - Guide des certificats niveaux de bronze
  - Guide du certificat Jeune sauveteur
  - Manuel canadien de sauvetage
  - Manuel canadien de premiers soins
  - Guide du moniteur en sauvetage

- Pour les candidats
  - Manuel du moniteur
  - Guide des certificats niveaux de bronze
  - Guide du certificat Jeune sauveteur
  - Manuel canadien de sauvetage
  - Manuel canadien de premiers soins
  - Guide du moniteur en sauvetage

Équipement(s) et matériel :

- Pour le formateur
  - Aides de sauvetage avec et sans cordages
  - Poids de 9 kg (20 livres)
  - Poids de 4.5 kg (10 livres)
  - Chronomètre
  - Mannequins de réanimation (ex. Actar) (obligatoire) ratio 1 :3

- Pour les candidats
  - Gants et masque de poche

*** FNE :** FORMATION EN NORMES D'ÉVALUATION

7.4 Moniteur Sauveteur national – Piscine

Le cours moniteur Sauveteur national - Piscine prépare les candidats à l'enseignement et à l'évaluation du cours Sauveteur national option Piscine et du cours Sauveteur national option Parc aquatique. Ils y apprennent entre autres : l'éthique, les stratégies pédagogiques, les facteurs affectant l'apprentissage, comment enseigner la surveillance d'un plan d'eau dans un environnement contrôlé, comment évaluer les premiers soins et la réanimation cardiorespiratoire.

Peut enseigner le brevet suivant :

- Sauveteur national – Piscine

Préalables :
- 18 ans
- Sauveteur national- Piscine à jour
- Moniteur en sauvetage à jour
- Expérience d'enseignement de (2) deux cours bronze (Médaille ou Croix de bronze)
- Attestation d'une expérience à titre de surveillant-sauveteur en piscine (12 mois)

Période de validité :
- Maintenir ses préalables à jour

Période de requalification :
- 2 ans suivant la date d'expiration d'un préalable

Approche pédagogique :
- Cours suivi d'un stage*

Challenge :
- Ce certificat ne peut être challengé.

Qui peut l'enseigner :
- Formateur de moniteurs Sauveteur national (FMSN)

Ratio :
- Un (1) formateur – 4 à 9 candidats
- Deux (2) formateurs – 4 à 15 candidats

Qui peut l'évaluer :
- Formateur de moniteurs Sauveteur national du cours

Durée du cours :
- 20 heures

Manuels :
- Pour les candidats
  - Guide du moniteur Sauveteur national
  - Manuel du moniteur
  - Guide du certificat Sauveteur national
  - Manuel canadien de sauvetage
  - Manuel Alerte! La pratique de la surveillance aquatique
  - Manuel canadien de premiers soins
  - B-1.1, r.11 (anciennement S-3, r.3) et Q-2, r.39 (anciennement Q-2, r.18.1.02)

Formation centralisée. Pour vous inscrire communiquez avec nous!

*** Pour toute information concernant le stage, voir les sections 7.15 et 7.16 du présent Guide.**

7.5 Moniteur Sauveteur national – Parc aquatique

Le stage moniteur Sauveteur national - Parc aquatique prépare les candidats à l'enseignement et à l'évaluation du cours Sauveteur national option Parc aquatique.

Peut enseigner le brevet suivant :

- Sauveteur national – Parc aquatique

Préalables :
- Sauveteur national - Parc aquatique à jour
- Sauveteur national - Piscine à jour
- Moniteur en sauvetage à jour
- Moniteur Sauveteur national - Piscine à jour
- Expérience d'enseignement de deux cours Sauveteur national - Piscine
- Expérience à titre de surveillant-sauveteur en parc aquatique (2 années)

Période de validité :
- Maintenir ses préalables à jour

Période de requalification :
- 2 ans suivant la date d'expiration d'un préalable

Approche pédagogique :
- Stage d'enseignement

Challenge :
- Ce certificat ne peut pas être challengé.

Qui peut l'enseigner :
- N/A

Ratio :
- N/A

Qui peut l'évaluer :
- Moniteur Sauveteur national - Parc aquatique du cours (Maître de stage)

Durée du stage :
- 20 heures

Manuels :
- Pour le moniteur (Maître de stage)
  - Guide à l'usage des formateurs de moniteurs
  - Guide du moniteur Sauveteur national
  - Manuel du moniteur
  - Guide du certificat Sauveteur national
  - Manuel canadien de sauvetage
  - Manuel Alerte! La pratique de la surveillance
  - Manuel canadien de premiers soins
  - B-1.1, r.11 (anciennement S-3, r.3) et Q-2, r.39 (anciennement Q-2, r.18.1.02)

7.5 Moniteur Sauveteur national – Parc aquatique (suite)

- Pour le candidat (Stagiaire)
  - Guide du moniteur Sauveteur national
  - Manuel du moniteur
  - Guide du certificat Sauveteur national
  - Manuel canadien de sauvetage
  - Manuel Alerte! La pratique de la surveillance
  - Manuel canadien de premiers soins
  - B-1.1, r.11 (anciennement S-3, r.3) et Q-2, r.39 (anciennement Q-2, r.18.1.02)

*** Pour toute information concernant le stage, voir les sections 7.15 et 7.16 du présent Guide.**

7.6 Moniteur Sauveteur national – Plage continentale

Le cours moniteur Sauveteur national - Plage continentale prépare les candidats à l'enseignement et à l'évaluation du cours Sauveteur national option Plage continentale. Ils y apprennent entre autres : les stratégies pédagogiques, les facteurs affectant l'apprentissage, comment enseigner la surveillance d'un plan d'eau dans un environnement non contrôlé, comment évaluer les premiers soins et la réanimation cardiorespiratoire. Ce cours est fortement conseillé pour devenir moniteur du cours Sauveteur national option Plage océanique.

Peut enseigner le brevet suivant :

- Sauveteur national – Plage continentale

Préalables :

- 18 ans
- Sauveteur national - Plage continentale à jour
- Moniteur en sauvetage à jour
- Moniteur Sauveteur national - Piscine
- Expérience d'enseignement de (2) deux cours bronze (Médaille ou Croix de bronze)
- Attestation d'expérience à titre de surveillant-sauveteur en plage continentale (6 mois)

Période de validité :

- Maintenir ses préalables à jour

Période de requalification :

- 2 ans suivant la date d'expiration d'un préalable

Approche pédagogique :

- Cours suivi d'un stage*

Challenge :

- Ce certificat ne peut pas être challengé.

Qui peut l'enseigner :

- Formateur de moniteurs Sauveteur national – Plage continentale (FMSNPL)

Ratio :

- Un (1) formateur – 4 à 9 candidats
- Deux (2) formateurs – 4 à 15 candidats

Qui peut l'évaluer :

- Formateur de moniteurs Sauveteur national du cours

Durée du cours :

- 12 heures

Formation centralisée. Pour vous inscrire communiquez avec nous!

7.6 Moniteur Sauveteur national – Plage continentale (suite)

Manuels :

- Pour le candidat (Stagiaire)
  - Guide du moniteur Sauveteur national
  - Manuel du moniteur
  - Guide du certificat Sauveteur national
  - Manuel canadien de sauvetage
  - Manuel Alerte! La pratique de la surveillance
  - Manuel canadien de premiers soins
  - B-1.1, r.11 (anciennement S.3, r.3) et Q-2, r.39 (anciennement Q-2, r.18.1.02)
  - Guide du maquillage

Formation centralisée. Pour vous inscrire communiquez avec nous!

***Pour toute information concernant le stage, voir les sections 7.15 et 7.16 du présent Guide.**

7.7 Moniteur Sauveteur national – Océanique

Le stage moniteur Sauveteur national - Océanique prépare les candidats à l'enseignement et à l'évaluation du cours Sauveteur national option Océanique.

Peut enseigner le brevet suivant :

- Sauveteur national – Océanique

Préalables :
- 21 ans
- Sauveteur national - Océanique à jour
- Moniteur en sauvetage à jour
- Moniteur Sauveteur national - Plage continentale à jour
- Avoir complété un stage technique (assistant-moniteur)
- Avoir fait approuver son projet de développement (projet terminé)
- Expérience d'enseignement de deux cours Sauveteur national - Plage continentale
- Attestation d'expérience à titre de surveillant-sauveteur en océan (6 mois)*

Période de validité :
- Maintenir ses préalables à jour

Période de requalification :
- 2 ans suivant la date d'expiration d'un préalable

Approche pédagogique :
- Stage d'enseignement

Challenge :
- Ce certificat ne peut être challengé

Qui peut l'enseigner :
- N/A

Ratio :
- N/A

Qui peut l'évaluer :
- Moniteur Sauveteur national - Océanique senior du cours (Maître de stage)

Durée du stage :
- 40 heures

Manuels :
- Pour le candidat (Stagiaire)
  - Guide du moniteur Sauveteur national
  - Manuel du moniteur
  - Guide du certificat Sauveteur national
  - Manuel canadien de sauvetage
  - Manuel Alerte! La pratique de la surveillance
  - Manuel canadien de premiers soins
  - B-1.1, r.11 (anciennement S-3, r.3) et Q-2, r.39 (anciennement Q-2, r.18.1.02)

***** Peut être remplacé par une expérience pertinente (voir Section 7.16.9 – Stages).

**** Pour toute information concernant le stage, voir les sections 7.15 et 7.16 du présent Guide.**

7.8 Moniteur en Soins d'urgence/DEA – durée de 20 heures

La formation moniteur en Soins d'urgence/DEA prépare les candidats à l'enseignement et à l'évaluation des premiers soins. Ils y apprennent entre autres : les stratégies pédagogiques, les facteurs affectant l'apprentissage, comment enseigner et évaluer les premiers soins et la réanimation cardiorespiratoire. Ce certificat est obligatoire pour enseigner les cours de premiers soins de la Société de sauvetage.

Peut enseigner les brevets suivants :

- Premiers secours/DEA
- Premiers soins – Général/DEA
- Réanimation cardiorespiratoire/DEA - A
- Réanimation cardiorespiratoire/DEA - B
- Réanimation cardiorespiratoire/DEA - C
- Défibrillation externe automatisée
- Anaphylaxie-secouristes (1.5 h ou 4 h)
- Premiers secours – Intervenants récréatifs et sportifs/DEA
- Premiers secours – Soins aux enfants/DEA

Préalables :

- 18 ans
- Premiers soins – Général/DEA à jour (fortement recommandé)
- Défibrillation externe automatisée (DEA) (fortement recommandé)
- Moniteur en sauvetage
- Expérience d'enseignement de deux (2) cours bronze (fortement recommandé) (Médaille ou Croix)

  OU
- Moniteur ou instructeur certifié d'une organisation reconnue par la Société de sauvetage à jour

Approche pédagogique : ▪ Cours

Qui peut l'enseigner : ▪ Formateur de moniteurs en Soins d'urgence/DEA (FMSU/DEA)

Qui peut l'évaluer : ▪ Formateur

Challenge : ▪ Ce certificat ne peut pas être challengé**.**

Période de validité : ▪ 2 ans

Période de requalification : ▪ 2 ans suivant la date d'expiration

Durée de la formation : ▪ 20 heures

7.8 Moniteur en Soins d'urgence/DEA – durée de 20 heures (suite)

Ratio moniteur/candidats :

- 1 formateur avec ou sans expérience :
  4 à 7 candidats

- 2 formateurs avec ou sans expérience :
  4 à 18 candidats

Manuels :

- Pour les candidats :
  Guide des certificats Soins d'urgence
  Manuel canadien de premiers soins
  Guide du moniteur Soins d'urgence/DEA
  Guide du candidat Premiers secours – IRS
  Cartable moniteur Anaphylaxie

Formation centralisée. Pour vous inscrire communiquez avec nous!

7.9 Moniteur en Soins d'urgence/DEA – durée de 32 heures

La formation moniteur en Soins d'urgence/DEA prépare les candidats à l'enseignement et à l'évaluation des premiers soins. Ils y apprennent entre autres : les stratégies pédagogiques, les facteurs affectant l'apprentissage, comment enseigner et évaluer les premiers soins et la réanimation cardiorespiratoire. Ce certificat est obligatoire pour enseigner les cours de premiers soins de la Société de sauvetage.

Peut enseigner les brevets suivants :

- Premiers secours/DEA
- Premiers soins – Général/DEA
- Réanimation cardiorespiratoire/DEA - A
- Réanimation cardiorespiratoire/DEA - B
- Réanimation cardiorespiratoire/DEA - C
- Défibrillation externe automatisée
- Anaphylaxie-secouristes (1.5 h ou 4 h)

Préalables :
- 18 ans
- Premiers soins – Général/DEA à jour
- Défibrillation externe automatisée (DEA) à jour

Approche pédagogique :
- Cours

Qui peut l'enseigner :
- Formateur de moniteurs en Soins d'urgence/DEA (FMSU/DEA)

Qui peut l'évaluer :
- Formateur

Challenge :
- Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité :
- 2 ans

Période de requalification :
- 2 ans suivant la date d'expiration

Durée de la formation :
- 32 heures

Ratio moniteur/candidats :
- 1 formateur avec ou sans expérience : 4 à 9 candidats
- 2 formateurs avec ou sans expérience : 4 à 15 candidats

7.9 Moniteur en Soins d'urgence/DEA – durée de 32 heures (suite)

Manuels :

- Pour le formateur :
  - Manuel du moniteur
  - Guide des certificats Soins d'urgence
  - Manuel canadien de premiers soins
  - Guide du moniteur soins d'urgence/DEA

- Pour les candidats :
  - Manuel du moniteur
  - Guide des certificats Soins d'urgence
  - Manuel canadien de premiers soins
  - Guide du moniteur soins d'urgence/DEA
  - Cartable moniteur Anaphylaxie

Équipement(s) et matériel :

- Pour le formateur
  - Trousse de premiers soins
  - Trousse du formateur

- Pour les candidats
  - Gants et masque de poche

Formation centralisée. Pour vous inscrire communiquez avec nous!

7.10 Atelier d'enseignement Premiers secours/DEA – Intervenants sportifs et récréatifs

L'atelier de perfectionnement Premiers secours /DEA – Intervenants récréatifs et sportifs prépare les candidats à l'enseignement du brevet PS/DEA-IRS. Au terme de cette formation, le candidat sera en mesure de démontrer et d'enseigner les habiletés en premiers soins spécifiques au milieu sportif.

Préalable(s) : Moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA)

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Formateur de moniteurs en Soins d'urgence/DEA (FMSU)

Qui peut l'évaluer : Le formateur du cours

Challenge : Ce certificat ne peut pas être challengé.

Période de validité : Le brevet demeure valide tant que le MSU/DEA est à jour.

Durée de la formation : 4 heures

Ratio moniteur/candidats :

1 moniteur avec ou sans expérience :
4 à 9 candidats

2 moniteurs avec ou sans expérience :
4 à 18 candidats

Manuel(s) :

Pour les candidats :
• Guide du candidat Premiers secours (IRS)

7.11 Moniteur en Soins d'urgence aquatique/DEA (option 1)

Un candidat satisfaisant aux préalables de moniteur Sauveteur national - Piscine et de moniteur Soins d'urgence/DEA peut faire une demande à la Société de sauvetage afin d'obtenir *de facto* la certification moniteur en Soins d'urgence aquatique/DEA, moyennant les frais de certification. Ce certificat est obligatoire pour enseigner le cours Soins d'urgence aquatique/DEA de la Société de sauvetage. Le cours de soins d'urgence aquatique/DEA est principalement destiné aux gens ayant besoin du brevet de travail pour les piscines de moins de 100m^2.

Peut enseigner le brevet suivant :

- Soins d'urgence aquatique/DEA

Préalables :
- Moniteur Sauveteur national à jour
- Moniteur Soins d'urgence/DEA à jour

Période de validité :
- Maintenir à jour ses préalables

Période de requalification :
- 2 ans suivant la date d'expiration d'un préalable

Approche pédagogique :
- N/A

Challenge :
- N/A

Qui peut l'enseigner :
- N/A

Ratio :
- N/A

Qui peut l'évaluer :
- N/A

Durée de la clinique :
- N/A

Manuels :
- N/A

Équipement(s) et matériel :
- N/A

7.12 Moniteur en Soins d'urgence aquatique/DEA (option 2)

Un candidat possédant les préalables de Moniteur en sauvetage et de moniteur Soins d'urgence/DEA devra faire un stage avec un moniteur Soins d'urgence aquatique/DEA afin d'obtenir la certification moniteur en Soins d'urgence aquatique/DEA. Ce certificat est obligatoire pour enseigner le cours Soins d'urgence aquatique/DEA de la Société de sauvetage. Le cours Soins d'urgence aquatique/DEA est principalement destiné aux gens ayant besoin du brevet de travail pour les piscines de moins de 100m^2.

Peut enseigner le brevet suivant :

- Soins d'urgence aquatique/DEA

Préalables :
- 18 ans
- Moniteur en sauvetage à jour
- Moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA) à jour

Période de validité :
- Maintenir à jour ses préalables

Période de requalification :
- 2 ans suivant la date d'expiration d'un préalable

Approche pédagogique :
- Stage

Challenge :
- N/A

Qui peut l'enseigner :
- N/A

Ratio :
- N/A

Qui peut l'évaluer :
- N/A

Durée de la clinique :
- N/A

Manuels :
- N/A

Équipement(s) et matériel :
- N/A

7.13 Formateur de moniteurs

Le cours de formateur de moniteurs prépare les candidats à l'enseignement et à l'évaluation des différents cours de moniteurs de la Société de sauvetage. Ils y apprennent entre autres : l'éthique, les principes d'apprentissage, l'organisation des cours, l'administration des cours, les stratégies pédagogiques et les facteurs affectant l'apprentissage aux adultes. Ce cours est obligatoire pour accéder à un stage menant à l'un des certificats de Formateur de moniteurs de la Société de sauvetage.

Peut enseigner les brevets suivants :

- Moniteur en sauvetage (MS)
- Moniteur Sauveteur national et ses options (MSN)
- Moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA)

Préalables :

- 18 ans
- Moniteur en sauvetage (à jour)
- moniteur Sauveteur national (fortement recommandé)
- moniteur Soins d'urgence/DEA (MSU/DEA) (fortement recommandé)

et

- expérience d'enseignement de deux (2) cours selon l'option choisie

Période de validité :

- Maintenir à jour ses préalables

Période de requalification :

- 2 ans suivant la date d'expiration d'un préalable

Approche pédagogique :

- Cours suivi d'un stage*

Challenge :

- Ce certificat ne peut pas être challengé.

Qui peut l'enseigner :

- Formateur provincial (FP)

Ratio :

- Un (1) formateur – 4 à 6 candidats
- Deux (2) formateurs – 4 à 12 candidats

Qui peut l'évaluer :

- Formateur provincial du cours

Durée du cours :

- 20 heures
- Peut être précédé d'une préclinique de 8 heures.

7.13 Formateur de moniteurs (suite)

Manuels :

- Pour les candidats
  - Guide à l'usage des formateurs
  - Manuel du moniteur
  - Guide des certificats Niveaux de bronze
  - Guide du certificat Jeune sauveteur
  - Manuel canadien de sauvetage
  - Manuel Alerte! La pratique de la surveillance
  - Manuel canadien de premiers soins
  - B-1.1, r.11 (anciennement S-3, r.3) et Q-2, r.39 (anciennement Q-2, r.18.1.02)

Formation centralisée. Pour vous inscrire communiquez avec nous!

*** Pour toute information concernant le stage, voir les sections 7.15 et 7.16 du présent Guide**

7.14 Formateur provincial

Aucun cours n'est requis pour devenir formateur provincial. Il s'agit d'une nomination faite pour une période d'un an par un représentant du bureau provincial, un représentant du Comité des programmes de même qu'un représentant du Conseil d'administration.

Peut enseigner le brevet suivant :

- Formateur de moniteurs

Préalables :

- Formateur de moniteurs Sauveteur national
  OU
- Formateur de moniteurs Soins d'urgence/DEA
  ET
- Formateur de moniteurs en sauvetage
- Expérience d'enseignement de deux cours de moniteurs
- Avoir effectué deux (2) stages du cours de formateur de moniteurs

Période de validité :

- Maintenir à jour ses préalables

Période de requalification :

- N/A

Approche pédagogique :

- N/A

Challenge :

- Ce certificat ne peut pas être challengé.

Qui peut l'enseigner :

- N/A

Ratio :

- N/A

Qui peut l'évaluer :

- N/A

Durée du cours :

- N/A

Manuels :

- N/A

Équipement(s) et matériel :

- N/A

À NOTER : La décision d'une nomination à titre de Formateur provincial relève du bureau provincial.

7.15 Stages

Afin de compléter sa formation de moniteur ou de formateur, le candidat devra, pour certains certificats, faire un stage. Le stage consiste en fait à donner un (1) cours sous supervision d'un moniteur expérimenté (maître de stage). Les certificats ayant besoin d'un stage sont les suivants :

- moniteur Soins d'urgence aquatique/DEA (option 2)
- moniteur Sauveteur national - Piscine
- moniteur Sauveteur national - Parc aquatique
- moniteur Sauveteur national - Plage continentale
- moniteur Sauveteur national - Océanique
- formateur de Moniteurs en sauvetage
- formateur de moniteur Sauveteur national
- formateur de moniteurs Soins d'urgence/DEA

Bien qu'aucun stage ne soit obligatoire pour le Moniteur en sauvetage et le moniteur Soins d'urgence/DEA, il est fortement recommandé qu'un nouveau moniteur soit secondé par un moniteur d'expérience tout au long du premier cours.

7.15.1 Autorisation du stage : Le stagiaire doit faire autoriser son stage auprès de la Société de sauvetage. Il doit également faire approuver son maître de stage.

7.15.2 Refus du bureau provincial: Le bureau provincial peut refuser toute demande d'autorisation de maître de stage si ce dernier a été reconnu comme ayant fait preuve de négligence ou de manque d'expérience dans l'accomplissement de ses obligations comme moniteur ou comme maître de stage.

7.15.3 Appel : Le maître de stage concerné par le point 7.14.2 pourra interjeter appel contre cette décision en faisant une demande écrite au Comité des programmes.

7.15.4 Refus du maître de stage : La décision de prendre un stagiaire lors d'une formation revient au moniteur ou au formateur responsable de la formation.

7.15.5 Stage cours intensif: Un candidat peut, s'il le désire, faire son stage lors d'un cours intensif. Il est cependant de sa responsabilité et de celle du maître de stage de s'assurer d'être préparé de façon adéquate.

7.15.6 Présence : Un stagiaire doit être présent à l'ensemble des heures de la formation de même qu'à l'évaluation.

7.15.7 Enseignement : Un stagiaire doit enseigner au minimum 60 % de la formation.

7.15.8 Planification : Il est obligatoire que le stagiaire et le maître de stage se rencontrent avant le début des cours afin de planifier l'ensemble de la formation. C'est durant cette période que le maître de stage pourra aider le stagiaire avec la préparation des cours et la rédaction des plans de leçon, si nécessaire.

7.15 Stages (suite)

7.15.9 Évaluation progressive : Un stagiaire doit se faire évaluer après chaque séance par l'évaluateur (maître de stage). Cette évaluation doit être faite par écrit et l'évaluateur doit utiliser la grille « Évaluation de l'enseignement » disponible dans le Guide du moniteur du certificat en question. Ces évaluations doivent être envoyées au bureau de la Société de sauvetage à la fin du stage. Le maître de stage doit également donner une rétroaction quant à la planification réalisée et celle à venir du candidat (plan de leçon).

7.15.10 Évaluation finale : Un stagiaire doit se faire évaluer à la fin de son stage par l'évaluateur (maître de stage). Cette évaluation doit être faite par écrit et l'évaluateur doit utiliser la grille « Évaluation finale du stagiaire » disponible dans le Guide du moniteur du certificat en question. Cette évaluation doit être envoyée au bureau de la Société de sauvetage au maximum trois (3) semaines après la fin du cours.

7.15.11 Échec du stage : Un stagiaire qui échoue son stage a un (1) an pour refaire un second stage. Dans les cas où le stage n'est pas fait dans l'année qui suit ou que le stagiaire échoue son second stage, il doit obligatoirement refaire sa formation.

7.15.12 Évaluateur : Peut être considéré comme évaluateur (maître de stage) tout moniteur ayant une expérience d'enseignement de deux (2) cours, excluant le stage du certificat en question. Pour renseignements supplémentaires, voir le document en annexe : « Rôle du maître de stage ».

7.15.13 Ratio : La présence d'un stagiaire ne modifie en aucun temps le ratio de candidats déjà établi.

7.15.14 Nombre de stagiaires : Il est permis d'avoir au maximum un stagiaire par cours. Pour les cours où plusieurs groupes sont formés, il sera permis d'avoir plus d'un stagiaire à condition de respecter le ratio 1 moniteur expérimenté pour 1 stagiaire. Ce moniteur deviendra le maître de stage du stagiaire.

7.15.15 Échéance du stage : Le candidat ayant terminé sa formation de moniteur ou de formateur devra faire son stage dans l'année suivant la fin de son cours. Le stage doit se faire obligatoirement après la formation. Toute demande de dérogation sera automatiquement refusée.

7.15.16 Certification : Le candidat recevra sa carte de moniteur ou de formateur et sera reconnu officiellement après avoir satisfait à toutes les exigences requises par la Société de sauvetage.

7.15.17 Exigences requises : Après avoir terminé avec succès son stage, le stagiaire doit faire acheminer dans les trois semaines suivantes les documents suivants au bureau de la Société de sauvetage :

A. Grilles des évaluations des enseignements (1 par cours ou par jour);
B. Évaluation finale du stagiaire;
C. Grille d'aptitude à évaluer .

7.15 Stages (suite)

7.15.18 Aptitude à évaluer: Le stagiaire doit être en mesure d'évaluer ses candidats lors d'une formation et lors d'un examen. La grille d'évaluation finale du stagiaire devra être remplie par le maître de stage pour l'évaluation lors de la formation et la grille d'aptitude à évaluer devra être remplie par l'évaluateur lors de l'examen final, le cas échéant.

7.16 Description des stages et des observations

Moniteur en sauvetage

7.16.1 Préalables : Après avoir complété avec succès la formation de moniteur en sauvetage, il est fortement recommandé que le candidat assiste à une observation dans un cours de niveau bronze ou participe activement à l'enseignement en tant que deuxième moniteur.

7.16.2 Durée : Il est recommandé que le candidat observe pour l'équivalent d'une durée minimale de cinq (5) heures.

7.16.3 Enseignement : Chaque candidat devra animer 5 microenseignements dont 3 où il devra obtenir la mention « réussi ». Il est fortement recommandé qu'un candidat enseigne un de ces items durant son observation :

- Retournement d'une victime blessée à la colonne;
- Techniques de réanimation;
- Sauvetage.

Moniteur Sauveteur national - Piscine

7.16.4 Préalables : Pour être accepté comme stagiaire moniteur Sauveteur national - Piscine, le candidat doit satisfaire l'une des exigences suivantes :

- Avoir complété avec succès sa formation de moniteur Sauveteur national - Piscine.

Moniteur Sauveteur national – Plage continentale

7.16.5 Préalables : Pour être accepté comme stagiaire moniteur Sauveteur national – Plage continentale, le candidat doit satisfaire l'une des exigences suivantes :

- Avoir complété avec succès sa formation de moniteur Sauveteur national – Plage continentale.

Moniteur Sauveteur national – Océanique

7.16.6 Préalables : Les mêmes que ceux décrits dans la Section 7.7 : Moniteur Sauveteur national – Océanique du présent guide.

7.16.7 Nombre de stages : Étant donné l'environnement particulier dans lequel se donne le cours, la Société de sauvetage, de concert avec le Comité des programmes, a statué à deux le nombre de stages nécessaires à l'obtention du titre de moniteur Sauveteur national - Océanique. Le premier stage est un stage technique afin de prendre de l'expérience dans ce nouvel environnement tandis que le deuxième stage se veut davantage être un stage d'enseignement. Toute demande de dérogation sera automatiquement refusée.

7.16 Description des stages et des observations (suite)

7.16.8 Projet de développement : Un moniteur ayant terminé son stage technique doit s'impliquer bénévolement dans un projet de développement avec la Société de sauvetage. Le choix (ou proposition) de projet doit être accepté par la Société de sauvetage. Le projet doit être terminé avant d'entamer le stage d'enseignement.

7.16.9 Expérience technique : Est considérée comme expérience technique pertinente l'un des points suivants :

A. Surveillance d'une plage océanique (équivalent de 6 mois);
B. Avoir été un aide technique pendant un cours de SN - Océanique;
C. Expérience de compétitions nationales et internationales en plage;

7.16.10 Aide technique : Est un sauveteur océanique certifié par la Société de sauvetage (à jour). Son rôle est d'assurer la sécurité des candidats lors d'un cours de Sauveteur national - Océanique. Il n'est pas considéré comme étant un assistant-moniteur.

7.16.11 Stage technique : Ce stage se veut l'équivalent d'une formation de perfectionnement en sauvetage océanique. Le candidat apprendra et perfectionnera différentes techniques afin d'améliorer ses habiletés de sauvetage océanique. De plus, le candidat sera appelé à enseigner des activités de base telles que l'entraînement physique, les entrées à l'eau et les sorties de victimes. Le candidat devra également démontrer ses capacités à surveiller une plage océanique et démontrer qu'il détient la forme physique nécessaire pour y arriver.

Pour participer à ce stage, le candidat doit être certifié comme moniteur Sauveteur national – Plage continentale et avoir donné deux cours de Sauveteur national – Plage continentale.

7.16.12 Évaluation du stage technique : Conformément aux points cités précédemment dans la section 7.15 concernant le stage, le stagiaire sera évalué sur (4) quatre points précis:

A. Habiletés de sauvetage océanique;
B. Forme physique;
C. Surveillance;
D. Leadership.

Ces évaluations doivent être faites par écrit et l'évaluateur doit utiliser les grilles disponibles. Ces évaluations doivent être envoyées au bureau de la Société de sauvetage à la fin du stage.

7.16.13 Échec : La non-réussite de l'un de ces points entraîne automatiquement l'échec du stage technique.

7.16.14 Stage d'enseignement : Ce stage se veut l'équivalent des stages moniteur Sauveteur national, options Piscine, Plage continentale et Parc aquatique. Tout comme lors du stage technique, le stagiaire sera évalué sur sa surveillance, son enseignement, sa forme physique, ses habiletés de sauvetage et son leadership.

7.16 Description des stages et des observations (suite)

7.16.15 Évaluation du stage d'enseignement : Conformément aux points cités précédemment dans la section 7.15 concernant le stage, le stagiaire sera évalué sur (5) cinq points précis:

A. Enseignement;
B. Habiletés de sauvetage océanique;
C. Surveillance;
D. Forme physique;
E. Leadership.

Ces évaluations doivent être faites par écrit et l'évaluateur doit utiliser les grilles disponibles à cet effet. Ces évaluations doivent être envoyées au bureau de la Société de sauvetage à la fin du stage.

7.16.16 Échec : La non-réussite de l'un de ces points entraîne automatiquement l'échec du stage d'enseignement.

7.16.17 Évaluation préalable : Le candidat ayant un brevet de Sauveteur national – Océanique échu devra, lors de la première journée du cours, se faire évaluer sur ses habiletés de sauvetage océanique. La réussite de cette évaluation lui permettra de continuer son stage d'enseignement tandis que la non-réussite l'obligera à repousser son stage.

7.16.18 Moniteur Sauveteur national - Océanique junior : Une fois son stage d'enseignement terminé, le nouveau moniteur recevra le titre de moniteur Sauveteur national - Océanique junior. Il gardera ce titre jusqu'à ce qu'il ait donné deux cours de Sauveteur national- Océanique et qu'un moniteur Sauveteur national senior l'ait recommandé par une lettre écrite envoyée à la Société de sauvetage. Le moniteur junior jouit de tous les privilèges d'un moniteur senior, mis à part qu'il ne peut prendre en charge seul un groupe de candidats ni de stagiaires.

7.16.19 Moniteur Sauveteur national - Océanique senior : Une fois ses deux cours de Sauveteur national - Océanique donnés, accompagnés de la lettre de recommandation, le moniteur junior recevra le titre de moniteur Sauveteur national - Océanique senior. Ce titre lui permettra de prendre en charge un groupe de candidats.

7.16.20 Prise en charge d'un cours : Seul un moniteur Sauveteur national - Océanique senior peut prendre en charge un cours. Prendre en charge un cours implique la responsabilité du groupe quant à la sécurité des candidats et des autres moniteurs juniors. Il doit obligatoirement y avoir un minimum d'un moniteur senior pour chaque cours Sauveteur national - Océanique et cela, peu importe le nombre de moniteurs juniors.

7.16.21 Ratio des cours Sauveteur national - Océanique :
Lors d'un cours Sauveteur national - Océanique offert à l'extérieur de la province, il doit obligatoirement y avoir un directeur de cours. Le directeur doit obligatoirement être un moniteur senior. Le directeur du cours peut enseigner mais ne compte pas dans le ratio moniteur/candidats. Son rôle est de veiller à la logistique du voyage et du bon déroulement de la formation.

7.16 Description des stages et des observations (suite)

En plus d'un directeur de cours, lorsqu'un groupe excède 18 candidats, il doit y avoir obligatoirement un ou des aides techniques comme suit :

19 à 27 candidats	1 aide technique
28 à 36 candidats	2 aides techniques

Un stagiaire technique ou un stagiaire en enseignement est considéré comme étant l'équivalent d'un aide technique dans le ratio.

7.17 Processus de requalification

7.17.1 Date d'échéance : Pour garder ses brevets à jour, un moniteur ou un formateur doit renouveler le brevet technique de base de même que le brevet d'enseignement de base (Moniteur en sauvetage). Par exemple, pour pouvoir continuer à enseigner, le moniteur Sauveteur national - Piscine devra tenir à jour son brevet Sauveteur national - Piscine et son brevet Moniteur en sauvetage. Voir en annexe pour la liste des brevets à requalifier par moniteurs.

7.17.2 Validité à l'examen : Les brevets préalables du moniteur doivent être valides à la date de l'examen du brevet qu'il enseigne.

7.17.3 Processus de reconnaissance des acquis : À défaut de renouveler dans les délais prescrits de 2 ans suivant la date d'expiration le brevet de moniteur, un moniteur ne sera plus autorisé à s'inscrire à une requalification. Il devra contacter la Société de sauvetage afin de s'inscrire dans le processus de reconnaissance des acquis.

7.17.4 Rappel : Il est du devoir du moniteur et du formateur de s'assurer que ses brevets sont tenus à jour.

7.17.5 Révision nationale : Il est obligatoire pour les moniteurs de se requalifier lors des révisions nationales des programmes. Ces requalifications ont lieu approximativement aux (5) cinq ans. À cet effet, la Société de sauvetage informera par écrit, plusieurs mois à l'avance, ses moniteurs des procédures qui devront être suivies afin qu'ils puissent planifier leur requalification. La mise à jour se tient généralement lors du Forum annuel de la Société de sauvetage au mois de septembre. Le système de crédits ne peut remplacer cette requalification.

7.17.6 Moniteur autorisé à donner une requalification : Un moniteur dûment accrédité peut donner une requalification du brevet technique pour lequel il est formé. Il doit alors suivre le Guide de requalification du brevet à requalifier publié tous les deux ans par la Société de sauvetage. Pour avoir le droit de donner une requalification de Sauveteur national – Piscine ou Plage continentale ainsi que Moniteur en sauvetage, le moniteur doit l'avoir suivie en tant que candidat.

7.17 Processus de requalification (suite)

7.17.7 Guide de requalifications : Tout moniteur désirant requalifier des sauveteurs doit obligatoirement suivre le Guide de requalification en vigueur. Il peut se le procurer en contactant la Société de sauvetage, en respectant le point 7.16.6. Ce guide indique le format ainsi que le contenu que prendra la séance de requalification de même que les activités d'apprentissage qui devront être faites et les évaluations. Des procédures disciplinaires pourront être prises dans l'éventualité où un moniteur ne respecte pas le guide en question.

7.17.8 Requalification du brevet technique de base : Un moniteur désirant requalifier son brevet technique de base doit obligatoirement participer à un examen de requalification de ce brevet.

7.17.9 Requalification du brevet d'enseignement de base : Un moniteur désirant requalifier son brevet d'enseignement de base (Moniteur en sauvetage) peut choisir l'une de ces deux options :

1- Se présenter à une requalification de Moniteur en sauvetage;
2- Participer au système de crédits de la Société de sauvetage (annexe 7).

7.17.10 Requalification lors d'une formation centralisée : Dans l'éventualité où un candidat désire s'inscrire à une formation de moniteur mais que son brevet technique de base est échu, il peut demander à se requalifier durant la formation. Il devra alors débourser les frais supplémentaires requis.

7.17.11 Échec – brevet technique de base : Si un moniteur échoue la requalification de son brevet technique de base, il devra se présenter à une seconde requalification. S'il échoue de nouveau, il se verra retirer son brevet technique de base de même que tous ses brevets de moniteur, à l'exception du Moniteur en sauvetage.

7.17.12 Échec – brevet d'enseignement de base : Si un moniteur échoue la requalification de son brevet d'enseignement de base, il devra se présenter à une seconde requalification. S'il échoue de nouveau, il se verra retirer tous ses brevets de moniteur.

7.17.13 Suspension : Un moniteur qui a échoué sa première requalification verra son brevet de moniteur suspendu jusqu'à la réussite de la seconde requalification.

7.18 Formation en normes d'évaluation

Dans cette section, le terme moniteur s'applique également aux formateurs.

7.18.1 Évaluateur : Tout moniteur dûment accrédité peut évaluer le brevet pour lequel il a été formé.

7.18.2 Évaluation : Un moniteur enseignant les brevets suivants ne peut évaluer ses propres candidats :

A. Médaille de bronze;
B Croix de bronze;
C. Sauveteur national - Piscine;
D. Distinction.

7.18 Formation en normes d'évaluation (suite)

7.18.3 Évaluation : Pour tous les autres brevets, un moniteur dûment accrédité peut évaluer ses candidats.

7.18.4 Évaluation progressive: Il est important qu'un moniteur procède à une évaluation progressive tout au long de son cours.

7.18.5 Notification : Dès qu'un moniteur constate qu'un candidat est **en situation d'échec**, il doit en informer immédiatement ce dernier par écrit. Une copie de ce rapport se retrouve en annexe 8.

7.18.6 Échec : Tout échec doit être consigné par écrit dans un rapport (annexe 9). Le moniteur ou l'évaluateur doit être en mesure de justifier sa décision de faire échouer un candidat.

7.18.7 Photocopies : Un moniteur ou un évaluateur doit garder une copie de sa feuille d'évaluation. Il doit également garder une copie du rapport d'échec d'un candidat pour une période de cinq ans.

7.18.8 Principe : Tout moniteur ou évaluateur qui évalue des candidats doit faire preuve d'équité et d'objectivité lors de l'évaluation des candidats.

7.18.9 Points à évaluer : Un moniteur ou un évaluateur ne peut faire échouer un candidat sur un point qui n'est pas à évaluer selon le Guide des certificats du programme dans lequel le cours a lieu.

7.18.10 Annulation : Un moniteur ou un évaluateur qui fait échouer un candidat sur un point qui n'est pas à évaluer selon le Guide des certificats du programme pourra voir sa décision renversée par le bureau provincial.

7.19 Procédures administratives

7.19.1 Présence au cours : Un candidat qui suit une formation de formateur ou de moniteur doit être présent à 100 % de la formation.

7.19.2 Plan de cours : La Société de sauvetage fournira aux formateurs et aux moniteurs le plan de cours pour tous les certificats du Programme de formation des moniteurs lorsque la formation est planifiée.

7.19.3 Lettre de confirmation : La Société de sauvetage enverra à chacun des candidats une lettre de confirmation de l'inscription. Cette lettre comprendra les renseignements nécessaires pour se rendre à la formation, les coordonnées du formateur, la liste des pratiques pédagogiques qu'ils devront enseigner de même que le plan de cours de la formation.

7.19.4 Confirmation du formateur : Le formateur ou la Société de sauvetage devra contacter tous les candidats afin de confirmer qu'ils ont reçu les documents et pour s'assurer de répondre aux questions des candidats s'il y a lieu.

7.19 Procédures administratives (suite)

7.19.5 Guide du candidat (moniteur) : La Société de sauvetage enverra les documents à chacun des candidats au maximum trois (3) semaines avant le début de la formation.

7.19.6 Délai d'inscription : Le délai pour s'inscrire à une formation centralisée de moniteur est trois (3) semaines précédant ladite formation (exception MSU/DEA). La Société de sauvetage se garde le droit d'accepter ou de refuser des candidatures au terme de ce délai.

7.19.7 Pratiques pédagogiques : Chacun des candidats aura des sujets à enseigner durant leur formation lorsque celle-ci le requiert.

7.19.8 Plan de leçon : Sauf avis contraire, chacun des candidats devra rédiger des plans de leçon pour chacune des pratiques pédagogiques avant la formation et les faire parvenir au formateur ou à la Société de sauvetage, une semaine avant la formation.

7.19.9 Formulaire d'inscription : Le formateur doit remettre à chacun de ses candidats un formulaire d'inscription qu'il inclura dans son envoi à la Société de sauvetage.

7.19.10 Formulaire d'engagement : Le formateur doit remettre à chacun de ses candidats un formulaire d'engagement et s'assurer qu'il soit signé et retourné à la Société de sauvetage.

7.19.11 Évaluation de l'enseignement : Chaque enseignement des candidats devra être évalué par le formateur selon les critères indiqués dans le Guide du moniteur. Cette grille servira également pour l'évaluation progressive lors du stage.

7.19.12 Évaluation de l'aptitude à évaluer : Dans le cadre du cours de formateur de moniteurs, chacun des candidats devra évaluer l'enseignement d'un autre candidat. Cette évaluation sera à son tour évaluée par le formateur. Concernant les formations de moniteur, l'aptitude à évaluer sera utilisée lors de l'évaluation d'habiletés en sauvetage.

7.19.13 Évaluation du leadership : Chacun des candidats sera évalué par le formateur sur le leadership qu'il a démontré durant la formation. Une copie de cette grille se retrouve dans le Guide du moniteur en question.

7.19.14 Évaluation finale : La grille d'évaluation finale comprend les résultats de plusieurs domaines d'évaluation. Cette grille doit être signée par le formateur et obligatoirement retournée à la Société de sauvetage pour que le candidat puisse recevoir son résultat et ainsi continuer son processus de formation.

7.19.15 Échec de la formation : Un candidat qui échoue sa formation de moniteur ou de formateur doit attendre une (1) année avant de se réinscrire à ce même cours.

7.19 Procédures administratives (suite)

7.19.16 Appel : Un candidat qui échoue la formation et qui estime avoir été lésé peut en appeler de cette décision à la Société de sauvetage dans le mois suivant la fin de la formation. Il est possible de consulter le processus à l'annexe 10.

7.19.17 Fermeture d'un dossier : Trois situations peuvent engendrer la fermeture d'un dossier de formation :

A. Le dossier du candidat est complet;
B. Le dossier du candidat est incomplet depuis plus d'un an;
C. Le candidat a échoué sa formation.

7.19.18 Reconnaissance du brevet : Tant et aussi longtemps que le certificat n'aura pas été émis, le candidat ne sera pas reconnu pour enseigner la matière de la formation.

7.19.19 Délai d'envoi des dossiers : Tout formateur doit retourner à la Société de sauvetage les dossiers des candidats au maximum deux semaines après la fin de la formation, mais trois semaines dans le cas de formation des moniteurs.

7.19.20 Liste de formateurs accrédités : Seuls les formateurs dont le nom apparaît sur la liste de formateurs accrédités sont autorisés à donner des formations centralisées pour la Société de sauvetage.

7.19.21 Envoi à la Société de sauvetage : Le formateur doit retourner à la Société de sauvetage les documents suivants pour chacun des candidats :

A. Formulaire d'inscription;
B. Engagement du moniteur ou formateur;
C. Grille d'évaluation finale de la formation;
D. Enveloppe scellée avec les tous les éléments d'évaluation du cours.

Section 8 : Programmes de gestion de la sécurité et Expert-conseil

À titre d'expert canadien en surveillance aquatique, la Société de sauvetage établit des standards en matière de gestion de la sécurité aquatique et offre des conseils sur des questions relatives à la sécurité.

La Société offre des services en gestion de la sécurité et agit à titre d'expert-conseil dans six domaines : Audit de sécurité, Standards de sécurité, Investigation et enquête, Témoin-expert, Révision de la réglementation et la Formation en gestion de la sécurité.

Programme d'accréditation

Le Programme d'accréditation de sécurité aquatique de la Société de sauvetage est conçu pour accroître la sécurité du public et réduire les risques d'accidents reliés à l'eau dans les bains publics.

L'accréditation résulte de l'évaluation du fonctionnement d'une installation aquatique par la Société de sauvetage réalisée par un processus d'inspection rigoureux. L'accréditation atteste qu'une piscine ou un plan d'eau respecte les normes de sécurité établies par la réglementation québécoise, les directives et protocoles en vigueur qui s'appliquent à la sécurité des équipements et à l'opération d'une installation aquatique, ainsi que celles établies par la Société de sauvetage.

La Société de sauvetage accrédite les installations et non les organismes. Les organismes opérant plusieurs installations doivent les faire inspecter et accréditer individuellement.

Avantages

Les propriétaires et exploitants d'installations aquatiques visent l'accréditation afin :

- de les aider à évaluer si leur installation opère selon des standards sécuritaires;
- d'aider votre organisme à respecter les règlements provinciaux, les directives et protocoles;
- d'identifier les zones potentielles de risques de blessures;
- d'accroître la confiance de la clientèle et de la communauté parce que l'installation respecte les standards de fonctionnement;
- de disposer d'un outil éducatif pour le personnel;
- de pouvoir influer favorablement, si possible, les primes d'assurance responsabilité;
- de démontrer l'engagement de votre organisme à l'égard de hauts standards de qualité;
- d'appuyer la performance de votre organisme dans ses efforts d'amélioration;
- d'obtenir une accréditation reconnue par la Société de sauvetage et d'autres organismes de réglementation.

Inspection vs Accréditation

Les propriétaires et gestionnaires de piscines sont invités à s'assurer que leur installation soit inspectée régulièrement et que cette inspection soit confiée à un inspecteur certifié par la Société de sauvetage. Les rapports d'inspection de la Société de sauvetage permettent aux propriétaires et exploitants de piscines d'aborder des questions relatives à la sécurité de l'installation aquatique. L'inspection permet aux propriétaires et opérateurs de piscines de se préparer pour présenter une demande d'accréditation.

Sommaire du processus

L'accréditation se base sur le passage réussi d'une inspection de sécurité de l'installation aquatique. Il n'existe pas de préalable pour présenter une demande d'accréditation. L'installation engage un Inspecteur de sécurité aquatique certifié par la Société de sauvetage pour procéder à l'inspection. Les formulaires complétés sont transmis par l'installation à la Société de sauvetage qui émet un Certificat à l'installation répondant aux critères d'accréditation.

Le protocole d'inspection

Inspection de l'installation

Tous les secteurs de l'installation seront inspectés et l'accès doit être accordé pour :

- le hall d'entrée;
- les vestiaires;
- l'affichage;
- le bassin et la promenade;
- la salle de rangement;
- la salle de traitement de l'eau;
- l'entrepôt des produits chimiques;
- le bureau de la piscine.

Standards

La Société de sauvetage applique les standards établis par la réglementation, les directives et les protocoles en vigueur au Québec ainsi que ses propres règles de sécurité aquatique développées au fil du temps par la recherche, l'expérience et les résultats de la documentation concernant la noyade.

Temps et horaire

Il n'est pas nécessaire de prévoir l'exclusivité des lieux pour les inspecteurs : l'inspection peut être réalisée n'importe quand sauf si la piscine n'est pas en opération.

Échec à l'inspection

Les installations qui subissent un échec lors de l'inspection peuvent demander une nouvelle inspection en tout temps. Avant de présenter une nouvelle demande d'inspection, elles doivent apporter les améliorations requises en se basant sur les résultats du rapport d'inspection.

8.1 Inspecteur de sécurité aquatique

Cette formation s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'évaluation opérationnelle des standards de sécurité d'une installation aquatique. Ce certificat d'une durée de 12 heures permet aux candidats d'acquérir une solide compréhension des sujets suivants : la réglementation, les protocoles et les lignes directrices qui s'appliquent à la sécurité des équipements et à l'opération d'une installation aquatique.

Préalable(s) :	Aucun préalable n'est requis.
Approche pédagogique :	Cours
Qui peut l'enseigner :	Un formateur d'inspecteurs de sécurité aquatique à jour
Évaluation et certification :	Le formateur du cours Examen théorique, note de passage : 70%
Période de validité :	Deux (2) ans
Durée du cours :	12 heures (minimum)
Ratio moniteur/candidats :	1 moniteur : 8 à 15 candidats
Équipement(s) et matériel :	Pour le moniteur : • Trousse et matériel d'inspection • Ordinateur, projecteur multimédia et un écran • Chaussons pour accéder à la promenade de la piscine • Formation de classe et bloc de conférence Pour les candidats : • Aucun
Manuel(s) :	Pour le moniteur : • Trousse du Formateur d'inspecteurs Pour les candidats : • Guide du candidat inspecteur • Manuel Boîte à outils de l'opérateur de piscine • *Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B-1.1, r.11 [anciennement S-3, r.3]) • *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r.39 [anciennement Q-2, r.18.1.02]) * *disponible sur internet*

Pour organiser une formation dans votre installation, communiquez avec nous!

8.2 Conseiller / Auditeur en surveillance aquatique

Ce certificat s'adresse autant aux surveillants-sauveteurs qu'aux membres du personnel de supervision, qu'ils possèdent ou non une formation aquatique.

Ce programme de formation d'une durée de 4 heures permet d'outiller le personnel de surveillance et de supervision afin d'assumer son rôle de prévention des noyades dans les milieux surveillés. Les candidats reconnaîtront les facteurs de noyade en milieu surveillé, la réglementation en matière de surveillance et les facteurs qui influencent la vigilance des surveillants. Les participants seront en mesure d'auditer la surveillance aquatique et d'organiser des entraînements pour améliorer la surveillance d'une équipe.

Préalable(s) :	Aucun préalable n'est requis. Sauveteur national (recommandé*) **Seul un candidat détenteur du brevet Sauveteur national peut recevoir la certification Conseiller/Auditeur en surveillance aquatique.*
Approche pédagogique :	Cours
Qui peut l'enseigner :	Un moniteur Sauveteur national ayant réussi un stage.
Qui peut l'évaluer :	Le moniteur du cours
Période de validité :	Deux (2) ans
Durée du cours :	4 heures
Ratio moniteur/candidats :	1 moniteur : 8 à 15 candidats
Équipement(s) et matériel :	Pour le moniteur : • Ordinateur portable, projecteur multimédia et écran • Chaussons pour la piscine • Formation de classe et bloc de conférence Pour les candidats : • Aucun
Manuel(s) :	Pour le moniteur : • Guide du formateur auditeurs en surveillance aquatique • Alerte! La pratique de la surveillance aquatique Pour les candidats : • Guide du candidat : Conseiller / Auditeur en surveillance aquatique. • *Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B-1.1, r.11 [anciennement S-3, r.3]) • *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r.39 [anciennement Q-2, r.18.1.02]) * *disponible sur internet*

Pour organiser une formation dans votre installation, communiquez avec nous!

8.3 Opérateur de piscine et spa de la Société de sauvetage

Le cours Opérateur de piscine et spa de la Société de sauvetage vise à fournir les notions nécessaires pour l'opération et l'entretien d'une piscine ou d'un spa en toute sécurité. Ce cours fournit à l'opérateur de piscine les connaissances et les ressources nécessaires pour l'opération et le maintien de la sécurité d'une installation aquatique en fonction de la réglementation sur les piscines publiques et permet :

- Compréhension des principes de sécurité de base, la réglementation et certaines lignes directrices dans l'entretien d'une piscine et d'un spa;
- Connaissance des contaminants de l'eau et des systèmes de traitement de l'eau pour les piscines, les pataugeoires et les spas;
- Une approche pratique pour résoudre des problèmes typiques de la qualité de l'eau d'une piscine ou d'un spa;
- Connaître les principes de la contamination de l'eau et les maladies transmissibles par les eaux de baignade;
- Un forum de discussion pour résoudre les problèmes qui se présentent aux opérateurs de piscine.

Les participants apprendront à résoudre des problèmes et comment ajuster l'équilibre chimique tout en maintenant un environnement sain, et ce, en toute sécurité pour les baigneurs et le personnel.

Préalable(s) : Formation qualité de l'eau (recommandé)
OU
Expérience dans la gestion de la qualité de l'eau de baignade

Approche pédagogique : Cours

Qui peut l'enseigner : Un formateur d'inspecteurs de sécurité aquatique à jour

Évaluation et certification : Le formateur du cours
Examen théorique, note de passage : 70 %

Période de validité : Requalification optionnelle

Durée du cours : 16 heures

Ratio moniteur/candidats : 1 moniteur :
8 à 15 candidats

Équipement(s) et matériel : Pour le formateur :
• Trousse de contrôle de l'eau
• Ordinateur, projecteur multimédia et un écran
• Chaussons pour accéder à la promenade de la piscine
• Formation de classe et bloc de conférence

Pour les candidats :
• Aucun

8.3 Opérateur de piscine et spa de la Société de sauvetage (suite)

Manuel(s) :

Pour le formateur :
• Trousse du Formateur d'opérateurs de piscine

Pour les candidats :
• Manuel de l'opérateur de piscine
• Guide du candidat opérateur de piscine
• *Guide d'exploitation des piscines et autres bassins artificiels
• Manuel Boîte à outils de l'opérateur de piscine
• *Règlement sur la sécurité dans les bains publics (B-1.1, r.11 [anciennement S-3, r.3])
• *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels (Q-2, r.39 [anciennement Q-2, r.18.1.02])
* *disponible sur internet*

Pour organiser une formation dans votre installation, communiquez avec nous!

8.4 Formation SIMDUT pour l'aquatique

Les matières dangereuses présentent des risques et sont la cause d'accidents et de maladies reliées au travail. L'entretien d'une piscine et le maintien de la qualité de l'eau de baignade nécessite de travailler en présence de produits qui peuvent représenter certains risques pour la santé. Ces produits doivent être utilisés avec les précautions qui s'imposent afin d'éliminer les risques d'accidents.

Depuis 1989, tous les travailleurs et travailleuses du Québec qui utilisent des matières dangereuses ou sont susceptibles d'être en contact avec ces produits doivent avoir reçu la formation nécessaire à l'implantation du SIMDUT (Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail).

Préalable(s) :	Aucun Formation qualité de l'eau (recommandé)
Approche pédagogique :	Cours
Qui peut l'enseigner :	Un formateur SIMDUT pour l'aquatique à jour
Évaluation et certification :	Le formateur du cours
Période de validité :	Requalification optionnelle
Durée du cours :	4 heures
Ratio moniteur/candidats :	1 moniteur : 8 à 15 candidats
Équipement(s) et matériel :	Pour le formateur : • Trousse et équipement de protection individuel • Ordinateur, projecteur multimédia et un écran • Formation de classe et bloc de conférence Pour les candidats : • Aucun
Manuel(s) :	Pour le formateur : • Trousse du Formateur SIMDUT pour l'aquatique Pour les candidats : • Manuel du participant – cours de sécurité sur le SIMDUT (APSAM)

Pour organiser une formation dans votre installation, communiquez avec nous!

Les annexes

Annexe 1 : Normes de qualité

La Société de sauvetage s'engage à fournir à ses clients et à ses membres des produits, des activités et des services (P.A.S.) conformes à leurs attentes. Pour ce faire, notre organisme s'est doté de normes de qualité qui doivent être observées par tous les employés lorsqu'ils transigent avec la clientèle. Conformément à ces normes, le personnel de la Société de sauvetage prend les engagements suivants.

Courtoisie

- Servir le client de manière aimable et agréable.
- Prêter une attention continue et intéressée à ce que dit le client.
- Saisir le sens réel de la demande ou le besoin exprimé par le client.
- Faire preuve d'empathie.

Efficacité

- Répondre au client en moins de trente (30) secondes lorsqu'il se présente au comptoir.
- Répondre au client en moins de trois (3) coups de téléphone lorsqu'il appelle.
- Donner suite à un appel téléphonique dans un délai de un (1) jour ouvrable.
- Répondre à une lettre ou en accuser réception, qu'elle ait été reçue par la poste, par télécopieur ou électroniquement, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables.
- Remplir une commande de produit immédiatement disponible dans un délai de deux (2) jours ouvrables. Informer le client des délais de livraison approximatifs lorsque que ce produit n'est pas immédiatement disponible.
- Émettre les brevets dans un délai maximal de sept (7) jours ouvrables en périodes normales et de vingt (20) jours ouvrables en périodes de pointe.

Accessibilité

- Servir le client dans l'une des deux langues officielles (français ou anglais) de son choix.
- Assurer un service à la clientèle continu durant les heures d'ouverture régulières, du lundi au vendredi de 9 h 00 à 16 h 30, sauf lors des congés fériés.
- Mettre à la disposition des clients résidant à l'extérieur de la région métropolitaine une ligne téléphonique sans frais 1-800.
- Offrir un service d'information vingt-quatre (24) heures par l'intermédiaire d'un site internet.
- Identifier les personnes-ressources et les mettre en contact avec le client.

Fiabilité

- S'assurer que l'information diffusée aux clients par tout le personnel du service à la clientèle soit exacte et identique.
- S'assurer que le produit ou le service fourni soit conforme à celui demandé par le client. Aviser immédiatement le client, s'il y a lieu, de toute variation entre le produit ou le service fourni ou à fournir et la demande initiale, et en donner la raison.
- Effectuer la transaction demandée en s'assurant de ne rien oublier et de la satisfaction du client.
- Informer les clients au plus tard le 31 août des changements de prix des produits et services effectifs au premier (1er) janvier de l'année suivante*.
- Aviser les clients inscrits à une formation dispensée par la Société de sauvetage quarante-huit (48) heures à l'avance en cas d'annulation. Les informer du report ou non de cette clinique.

Mécanisme de redressement

- Offrir au client une solution de rechange si le produit ou le service fourni n'est pas conforme à la demande initiale parce que celle-ci a été mal interprétée de notre part.

Information

Si le client croit que ces normes ne sont pas respectées au cours de ses transactions avec la Société de sauvetage, il peut communiquer avec la :

Direction service à la clientèle et aux opérations
Société de sauvetage
(514) 252-3100 poste 3754
1-800- 265-3093
courriel: gdenis@sauvetage.qc.ca

* Les prix peuvent être sujets à changement sans préavis selon la disponibilité des produits auprès des fournisseurs.

Annexe 2 : Organigramme de la Société de sauvetage

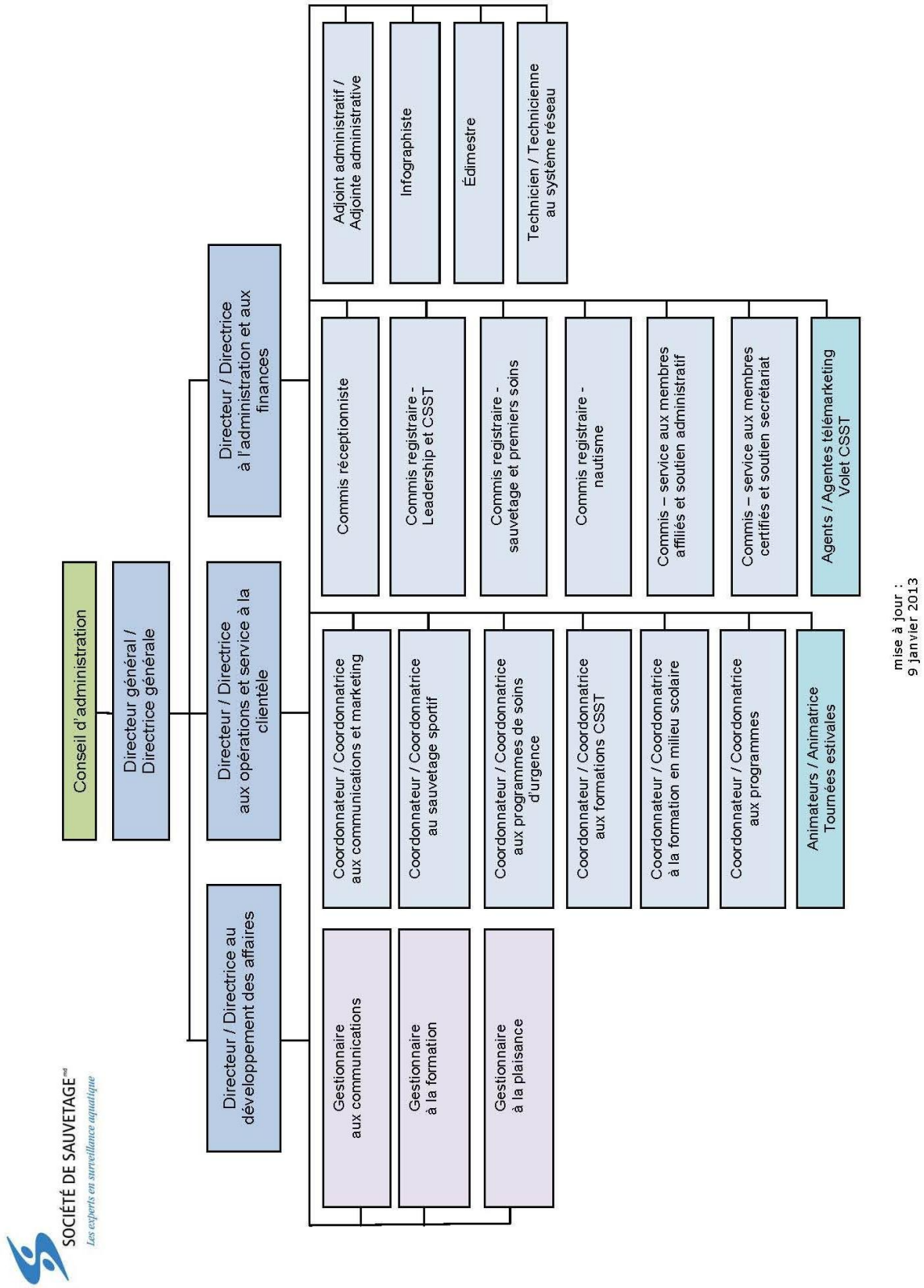
Conseil d'administration
Directeur général / Directrice générale
Directeur / Directrice à l'administration et aux finances
Directeur / Directrice aux opérations et service à la clientèle
Directeur / Directrice au développement des affaires
Adjoint administratif / Adjointe administrative
Infographiste
Édimestre
Technicien / Technicienne au système réseau
Commis réceptionniste
Commis registraire - Leadership et CSST
Commis registraire - sauvetage et premiers soins
Commis registraire - nautisme
Commis – service aux membres affiliés et soutien administratif
Commis – service aux membres certifiés et soutien secrétariat
Agents / Agentes télémarketing Volet CSST
Coordonnateur / Coordonnatrice aux communications et marketing
Coordonnateur / Coordonnatrice au sauvetage sportif
Coordonnateur / Coordonnatrice aux programmes de soins d'urgence
Coordonnateur / Coordonnatrice aux formations CSST
Coordonnateur / Coordonnatrice à la formation en milieu scolaire
Coordonnateur / Coordonnatrice aux programmes
Animateurs / Animatrice Tournées estivales
Gestionnaire aux communications
Gestionnaire à la formation
Gestionnaire à la plaisance
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE
Les experts en surveillance aquatique
mise à jour : 9 janvier 2013

Annexe 3 : Normes graphiques

Ce sommaire des normes graphiques concernant l'identité visuelle de la Société de sauvetage s'adresse en priorité aux membres de la Société qui désirent utiliser à des fins de promotion de nos programmes, services et activités, le logo et la dénomination sociale de la Société.

SECTION 1 – IMPRESSION SUR PAPIER

Cette section porte essentiellement sur des applications mécaniques de l'identité visuelle de la Société comme par exemple la production de papier en-tête, d'affiches, de dépliants, etc.

1.1 IMPRESSION SUR FOND BLANC

PREMIER CHOIX :
- Utilisation de 2 couleurs : Bleu PMS 300 (Pantone Matching System) et noir.
- Le logo et la signature corporative «Les experts en surveillance aquatiques» sont en bleu.
- Le nom de la Société est en noir.

DEUXIÈME CHOIX :
- Utilisation d'une seule couleur.
- Imprimer les 3 éléments en bleu PMS 300 (logo, nom et signature corporative).
- Autrement, imprimer les 3 éléments en noir.

1.2 IMPRESSION SUR FOND FONCÉ

UN SEUL CHOIX :
- Imprimer les 3 éléments en blanc (renversé).

1.3 TOUJOURS

Utiliser l'ensemble des éléments de l'identité visuelle : le logo, le nom et la signature corporative.

Laisser un espace blanc autour de l'ensemble. L'espace « blanc » minimum requis doit être équivalent à la taille de l'un des ovales que nous retrouvons dans le logo.

1.4 NE JAMAIS

- Utiliser d'autres couleurs.
- Utiliser un autre type de caractère.
- Altérer la forme du logo ou encore la relation qui existe entre chacun des éléments.
- Utiliser le logo pour reproduire la lettre « S » dans le nom de la Société ou pour tout autre mot.

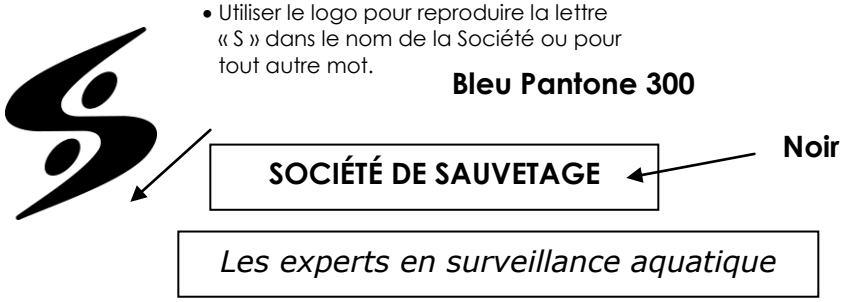

SECTION 2 – REPRODUCTION SUR OBJETS

Cette section porte spécifiquement sur des applications de notre identité visuelle propres aux objets comme par exemple un vêtement, une trousse de premiers soins, une pièce d'équipement, etc.

Il est très important de noter que vous devez obligatoirement soumettre auprès de la Société de sauvetage, pour fin d'approbation, un croquis décrivant clairement la manière dont vous désirez représenter notre identité visuelle sur un objet quel qu'il soit.

Votre projet doit être approuvé avant que ne débute la production.

2.1 LES PRINCIPES DE BASE

- Sauf exception, les règles décrites en 1.1, 1.2 et 1.3 doivent s'appliquer.
- Dans l'éventualité où vous désirez reproduire un agrandissement du logo seul, comme par exemple à l'endos d'un chandail, vous devez obligatoirement vous assurer que l'ensemble des éléments constituant notre identité visuelle (au minimum le logo et le nom de la Société) apparaissent également ailleurs sur l'objet. Par exemple, sur un chandail le logo seul pourrait apparaître dans le dos alors que le logo et le nom de la Société apparaîtront à l'avant (sur la poitrine du côté gauche) ou encore sur la manche du côté droit.
- Le respect de ce principe est particulièrement important afin que le public soit facilement en mesure de faire la relation entre le logo et l'institution qu'il symbolise la Société de sauvetage, les experts en surveillance aquatique.

PERSONNE CONTACT

Pour faire approuver vos croquis ou tout simplement pour trouver des réponses à vos questions, contactez :

Société de sauvetage
4545 Pierre-De Coubertin, CP 1000, succ, M,
Montréal (Québec) H1V 3R2
Téléphone : (514) 252-3100
Télécopieur : (514) 254-6232
Courrier électronique : alerte@sauvetage.qc.ca

Annexe 4 : Organisations reconnues pour Premiers soins – Général - DEA

La Société de sauvetage reconnaît les brevets suivants comme préalables équivalents ou supérieurs au brevet « Premiers soins – Général/DEA (16h) ». Les détenteurs de ces brevets sont autorisés à s'inscrire au cours Sauveteur national - Piscine.

- Secourisme général (16h), Croix-Rouge
- Secourisme général (16h), Ambulance Saint-Jean
- Secourisme en milieu de travail, CSST
- Secourisme en milieu sauvage et éloigné – avancé & RCR/DEA C, Croix-Rouge canadienne
- Système de formation de la Brigade, niveau 1, Ambulance Saint-Jean
- Système de formation de la Brigade, niveau 2, Ambulance Saint-Jean
- Patrouille canadienne de ski
- Premier répondant, Croix-Rouge
- Premier répondant, Ambulance Saint-Jean
- Premier répondant reconnu par une Agence de santé régionale
- Technicien ambulancier actif
- Moniteur en Soins d'urgence/DEA de moins de 2 ans.
- Premiers soins / Général des autres divisions de la Société de sauvetage

Annexe 5 : Rôle du maître de stage

Les développements apportés aux modalités de contrôle du stage ont pour objectifs d'assurer une formation de même qu'un encadrement adéquat pour les futurs moniteurs de la Société de sauvetage.

Dans cette perspective, le maître de stage doit :

- Présenter le stagiaire aux candidats comme un jeune moniteur en fin de formation;
- Assumer le suivi pédagogique de son stagiaire;
- Aider à l'identification et à la formulation des problèmes rencontrés par le stagiaire lors de ses enseignements;
- Soutenir son stagiaire par ses conseils;
- Utiliser une procédure de progression adaptée aux besoins du stagiaire;
- Assurer un suivi dans l'évaluation des enseignements exécutés par son stagiaire;
- Faciliter le contrôle du stage en remplissant de façon assidue les différentes fiches d'évaluation demandées par le bureau provincial;
- Guider son stagiaire lors de ses premiers enseignements comme moniteur.

Il est important de mentionner que le maître de stage est en soi un modèle pour le stagiaire. Le maître de stage doit alors prendre conscience de l'importance de son rôle et du fait qu'il sera tout au long de la formation « évalué » par un jeune collègue moniteur.

LA PROGRESSION DÉSIRÉE :

Étape 1 : la rencontre

Tel que prévu à la section 7.13 du Guide des programmes – Formation des moniteurs, le stagiaire et le maître de stage doivent se rencontrer avant le début des cours afin de planifier l'ensemble de la formation. Cette séance sert également à rappeler les modalités réglementaires et organisationnelles du stage, ce que le maître de stage s'attend du stagiaire et ce que le stagiaire s'attend du maître de stage. Cette rencontre sera le reflet du partenariat.

Étape 2 : le maître de stage enseigne et le stagiaire observe

Il est préférable que le maître de stage commence à enseigner afin de garder un meilleur contrôle sur le groupe. Il peut par la suite poser des questions à son stagiaire sur le déroulement de la séance, sur les candidats, sur ce qu'il a perçu comme étant bien et comme étant à améliorer, etc. Cette étape sert principalement à mettre en confiance le stagiaire auprès du groupe.

Étape 3 : le stagiaire enseigne et le maître de stage observe

Lorsqu'il se sent en confiance, le stagiaire débute ses enseignements avec le maître de stage en soutien. Le maître de stage doit montrer une posture attentive, tout en essayant de ne pas capter le regard des candidats. Il peut, à la fin de l'enseignement, revenir sur le contenu afin de s'assurer de la qualité de la formation tout en ne rabaissant pas le stagiaire.

Étape 4 : Enseignement d'équipe… les rôles s'interchangent

Une fois que le stagiaire se sent à l'aise, le maître de stage peut lui demander d'enseigner en équipe avec lui. Le stagiaire effectue une partie et le maître de stage l'autre partie. Cette étape n'est pas obligatoire mais recommandée.

Étape 5 : le stagiaire est autonome

Le stagiaire se sent assez à l'aise pour prendre en charge une séance complète. Le maître de stage est présent mais reste en retrait. Une période de rétroaction doit obligatoirement avoir lieu après cette séance.

Annexe 6 : Liste des brevets à requalifier

Afin de maintenir à jour certains brevets d'enseignement, le moniteur doit requalifier obligatoirement les brevets suivants pour pouvoir continuer à enseigner :

BREVETS D'ENSEIGNEMENT	À REQUALIFIER
Moniteur en sauvetage	Moniteur en sauvetage
Moniteur Sauveteur national – Piscine	Moniteur en sauvetage Sauveteur national – Piscine
Moniteur Sauveteur national – Plage continentale	Moniteur en sauvetage Sauveteur national – Plage continentale
Moniteur Sauveteur national – Parc aquatique	Moniteur en sauvetage Sauveteur national – Piscine Sauveteur national – Parc aquatique
Moniteur Sauveteur national – Océanique	Moniteur en sauvetage Sauveteur national – Océanique
Moniteur Soins d'urgence aquatique/DEA	MSU/DEA Sauveteur national - Piscine
Moniteur Soins d'urgence/DEA	MSU/DEA ou Moniteur en sauvetage
Formateur de moniteurs en sauvetage	Moniteur en sauvetage Sauveteur national - Piscine

Annexe 7 : Le Système de crédits – Requalification des moniteurs

Le système de crédits du ***Programme de formation des moniteurs*** s'applique à tous les moniteurs désirant requalifier leur brevet d'enseignement sans se présenter à une requalification. Ce système veut reconnaître les besoins et les intérêts des moniteurs en les encourageant à s'impliquer, à apprendre et à se développer à travers la formation continue.

Le système de crédits accorde une valeur à certaines activités faites durant la validité du brevet à requalifier. Ces dernières doivent obligatoirement être tenues dans le cadre des activités prédéterminées par la Société de sauvetage. Ces points ainsi acquis pourront servir à requalifier le brevet d'enseignement de base, soit le Moniteur en sauvetaqe. Il y a cinq activités possibles : enseignement, requalification, évaluation, formation et participation.

COMMENT Y PARTICIPER

1) **Vous devez avoir suivi une requalification Moniteur en sauvetage** comportant l'activité sur le Système de crédits pour recevoir votre carte de pointage.

2) Durant les deux années de validité de votre brevet de Moniteur en sauvetage, accumulez six (6) crédits nécessaires pour le requalifier en participant aux activités prédéterminées de la Société de sauvetage de votre choix.
3) Assurez-vous que votre carte de pointage est valide (signée et datée) et envoyez le tout avec les photocopies des brevets enseignés et/ou évalués au bureau provincial avec les frais de requalification qui s'y rattachent.
4) Vous recevrez une nouvelle carte de moniteur valide pour une durée de deux (2) ans de même qu'une nouvelle carte de pointage.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Il est obligatoire d'avoir un brevet Sauveteur national à jour pour participer au **Système de crédits** de la Société de sauvetage.

Un moniteur ou une monitrice qui est sous surveillance et/ou en procédure disciplinaire avec la Société de sauvetage **ne peut pas participer** au Système de crédits. Celui-ci doit participer à la requalification Moniteur en sauvetage pour voir son brevet d'enseignement remis à jour.

Il est impossible de mettre en banque des crédits. Lors de votre requalification, votre carte de pointage sera remise à zéro.

La carte de pointage est valide uniquement lorsqu'une signature et une date sont apposées à côté de l'activité. Il est impossible de signer sa propre carte.

Une vérification sera faite au bureau de la Société de sauvetage pour s'assurer de la conformité des activités inscrites sur la carte de pointage.

Pour obtenir les six (6) crédits nécessaires pour requalifier son brevet, un moniteur doit obtenir au moins deux (2) crédits dans le volet bénévolat. Ainsi, un moniteur qui a enseigné plusieurs cours, ne peut obtenir plus de quatre (4) crédits pour le volet enseignement.

Toute carte de pointage incomplète, remplie incorrectement ou sans les pièces justificatives sera automatiquement refusée sans préavis. Une lettre vous sera acheminée pour indiquer les raisons du refus. À ce moment, le candidat devra suivre la requalification s'il veut se remettre à jour.

Lors des cours de formation en sauvetage, le ratio candidats/moniteurs ainsi que le ratio candidats/évaluateurs devra être respecté pour le **Système de crédits** :

. 1 moniteur ou évaluateur pour 12 candidats,
. 2 moniteurs ou évaluateurs pour 13 candidats à 24 candidats.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE
LIFESAVING SOCIETY
Les experts en surveillance aquatique
The Lifeguarding Experts

SYSTÈME DE CRÉDITS
VOLET ENSEIGNEMENT *
REQUALIFICATION DES MONITEURS

1 CRÉDIT

ENSEIGNER : L'un des brevets suivants :

- Jeune sauveteur
- Étoile de bronze
- Médaille de bronze
- Croix de bronze
- Premiers secours/DEA
- Premiers soins – Général/DEA
- Gestion aquatique
- Qualité de l'eau
- Prévenir la noyade chez soi
- RCR/DEA

DONNER UNE REQUALIFICATION : Tout brevet de la Société de sauvetage.

FORMATION : Réussir avec succès :
- Cours de moniteur Sauveteur national (piscine ou plage continentale);
- Cours moniteur Soins d'urgence/DEA.

2 CRÉDITS

ENSEIGNER : L'un des brevets suivants :

- Sauveteur national (piscine, plage continentale, océanique ou parc aquatique);
- Soins d'urgence aquatique/DEA;
- Certificat de Distinction / Excellence.

FORMATION : Réussir avec succès :
- Cours de formateur de moniteurs.

3 CRÉDITS

ENSEIGNER : L'un de ces brevets suivants :

- Moniteur en sauvetage
- Moniteur Sauveteur national - Piscine
- Moniteur Sauveteur national – Plage continentale
- Moniteur Soins d'urgence/DEA
- Formateur de moniteurs

* Vous ne pouvez pas accumuler plus de quatre (4) points dans le volet enseignement.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE[md]
LIFESAVING SOCIETY
Les experts en surveillance aquatique
The Lifeguarding Experts

SYSTÈME DE CRÉDITS
VOLET BÉNÉVOLAT
REQUALIFICATION DES MONITEURS*

1 CRÉDIT

PROCÉDER: à deux (2) évaluations de cours de la famille Bronze ou une (1) évaluation d'un cours Sauveteur national.

PARTICIPER: en tant qu'officiel à une compétition régionale de sauvetage sportif en piscine pendant toute la durée de l'événement.

PARTICIPER: en tant qu'officiel à une compétition provinciale de sauvetage sportif en piscine pendant toute une journée complète.

2 CRÉDITS

PROCÉDER: à trois (3) évaluations de cours de la famille Bronze ou deux (2) évaluations d'un cours Sauveteur national.

PARTICIPER: en tant qu'officiel à une compétition provinciale de sauvetage sportif en piscine pendant toute la durée de l'événement.

3 CRÉDITS

PROCÉDER: à quatre (4) évaluations de cours de la famille Bronze ou trois (3) évaluations d'un cours Sauveteur national.

PARTICIPER: en tant qu'officiel à une compétition nationale de sauvetage sportif en piscine pendant toute la durée de l'événement.

*Comme évaluateur, vous pouvez accumuler un maximum de trois (3) crédits. Pour obtenir plus de trois (3) crédits dans le volet bénévolat, vous devez prendre part à une ou plusieurs compétitions comme officiel.

Exemple : pour obtenir quatre (4) crédits, vous pouvez faire six (6) évaluations de cours de la famille de Bronze et participer comme officiel à une compétition régionale. De cette façon, vous pouvez accumuler jusqu'à six (6) crédits comme bénévole et ainsi accéder au système de crédits du Programme de formation des moniteurs. En cas de doute, communiquez avec la Société de sauvetage.

Annexe 8 : Rapport de situation d'échec

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE[md]
LIFESAVING SOCIETY
Les experts en surveillance aquatique
The Lifeguarding Experts

RAPPORT
SITUATION D'ÉCHEC

Cours : _____

Date : _____

Lieu : _____

CANDIDAT :

Nom : _____ Prénom : _____

Par la présente, je certifie que le candidat susmentionné est en situation d'échec pour le(s) item(s) suivant(s) :

1- _____

2- _____

3- _____

Les raisons sont les suivantes (écrire les références) :

_____

_____

_____

_____

_____

Afin de corriger la situation, voici ce que je suggère :

_____

_____

_____

_____

_____

Signature du candidat : _____ Date : _____

Signature du moniteur : _____ Date : _____

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE
LIFESAVING SOCIETY
Les experts en surveillance aquatique
The Lifeguarding Experts

RAPPORT D'ÉCHEC

Cours : _____

Date : _____

Lieu : _____

CANDIDAT :

Nom : _____ Prénom : _____

Par la présente, je certifie que le candidat susmentionné a échoué le(s) item(s) suivant(s) :

1- _____

2- _____

3- _____

Les raisons sont les suivantes (écrire les références) :

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Le candidat a-t-il reçu un rapport de situation d'échec pour ce(s) item(s) durant la formation?

Oui Non

Le candidat a-t-il eu une seconde chance de se reprendre pour ce(s) item(s) à la fin de l'évaluation ? Oui Non

Signature du candidat : _____ Date : _____

Signature du moniteur : _____ Date : _____

Annexe 10 : Processus d'appel – Échec cours centralisé

Un candidat qui échoue la formation ou qui estime avoir été lésé peut en appeler de cette décision à la Société de sauvetage.

1ère étape : Contactez la Société de sauvetage dans le (1) mois suivant la réception du résultat final.

2ième étape : Demandez de consulter votre dossier complet du cours (grilles d'évaluation de l'échec).

3ième étape : Écrire une lettre expliquant les faits qui vous laissent croire que vous avez été lésé.

4ième étape : La Société de sauvetage entrera en contact avec le moniteur de la formation, si nécessaire.

5ième étape : La Société de sauvetage enverra le dossier au Comité des programmes. s'il y a litige.

6ième étape : Le Comité des programmes rendra une décision dans les 30 jours suivant la réception du dossier.

Il est important de souligner que le Comité des programmes recevra l'appel uniquement s'il y a eu erreur dans la façon d'évaluer le brevet. Le comité ne peut remettre en cause l'évaluation même du formateur.

SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE®
Les experts en surveillance aquatique

Croix de bronze *(Revisée 2003)*

Recto: Veuillez inscrire en lettres moulées le nom et les coordonnées de chaque candidat.

	Date de naissance	Vérification des pré-requis	Exercice de sauvetage *1	Défi physique - 2 x (6 x 25m) *2	Défi d'endurance - 600m en moins de 18 min. *3	Évaluation d'une victime *4	RCR à un sauveteur *5	RCR à deux sauveteurs *6	Obs. voies resp. : victime consciente *7a	Obs. voies resp. : bébé conscient *7b	Obs. voies resp. : victime inconsciente *7c	L'hypothermie *8	Observer, repérer et évaluer *9	Blessure à la colonne vertébrale 10	Recherche en équipe *11	Sauvetage 1 : deux victimes ou plus 12	Sauvetage 2 : victime submergée 13	Sauvetage 3 : deux sauveteurs *14	Sauvetage 4 : victime blessée 15	Résultat
		*Épreuves évaluées par le moniteur																		
1 Nom Dubois Marlène Adresse 4545 René-Lévesque Ville Mtl, Québec H1T 3E4 Code postale Courriel mdubois@hotmail.com (514) 522-2222 Téléphone	Année 1989 Mois 09 Jour 10	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	F	✓	✓	✓	F	F
Pré-requis: Med. de bronze obtenu à Sodem Outremont Date: 25-08-02 Requalification: Croix de bronze obtenu à Date:																				
2 Nom Goulet Maxie Adresse 2215 Ontario Ville Mtl, Québec H1T 3E4 Code postale Courriel mgoulet@caramail.com (514) 482-9122 Téléphone	Année 1981 Mois 11 Jour 05	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pré-requis: Med. de bronze obtenu à Sodem Outremont Date: 25-08-02 Requalification: Croix de bronze obtenu à Date:																				
3 Nom Adresse Ville Code postale E-mail Téléphone	Année Mois Jour																			
Pré-requis: Med. de bronze obtenu à Date: Requalification: Croix de bronze obtenu à Date:																				
4 Nom Adresse Ville Code postale Courriel Téléphone	Année Mois Jour																			
Pré-requis: Med. de bronze obtenu à Date: Requalification: Croix de bronze obtenu à Date:																				
5 Nom Adresse Ville Code postale Courriel Téléphone	Année Mois Jour																			
Pré-requis: Med. de bronze obtenu à Date: Requalification: Croix de bronze obtenu à Date:																				
6 Nom Adresse Ville Code postale Courriel Téléphone	Année Mois Jour																			
Pré-requis: Med. de bronze obtenu à Date: Requalification: Croix de bronze obtenu à Date:																				

☐ ***Cochez cette case s'il y a d'autres noms de candidats au verso de cette feuille.***
Cette feuille d'examen comporte page 1 à 1.

✔ - Performance satisfaisante **F** - Échec **Total des réussites** 1 **Total des échecs** 1

Informations sur le moniteur
Girard Rebecca 4E510
Nom du moniteur Identification (#)
rebeccagirard@sympatico.ca
Courriel
(514) 252-3454
Téléphone Signature

Informations sur l'examen
Date de l'examen : 2003 - 11 - 29 (Année / Mois / Jour)
Ceci est un examen: ☒ *Original* **OR** ☐ *Recertification*
J.F. Kennedy (514) 321-4121
Nom de l'installation (par ex. : nom de la piscine) Téléphone

Information sur le certificat ☐ Certificats émis ☒ Certificats non émis

Informations sur les frais ☐ Frais d'examen inclus ☒ Frais d'examen non inclus
Facturer à
Sodem Outremont (514) 527-9516
Affiliation Téléphone
999 Mc Eachran
Adresse
Mtl Québec H2V 3E6
Ville Province Code postale

Cette section doit être remplie par l'évaluateur de la Société de sauvetage qui a évalué le cours.
Comtois Véronique 89303
Nom de l'évaluateur Identification (#)
veracomtois@hotmail.com
Courriel
(514) 294-2135
Téléphone Signature

Faire parvenir cette feuille d'examen complétée au bureau provincial de la Société de sauvetage dans les plus bref delais suivant l'examen. **Conserver une copie pour vos dossiers.** Ne pas envoyer d'argent comptant pas la poste.

SOCIÉTE DE SAUVETAGE®
Les experts en surveillance aquatique

Croix de bronze *(Revisée 2003)*

Verso: Veuillez inscrire en lettres moulées le nom et les coordonnées de chaque candidat.

	Date de naissance	Vérification des préalables	Exercice de sauvetage	Défi physique - 2 x (6 x 25m)	Défi d'endurance - 600m en moins de 18 min.	Évaluation d'une victime	RCR à un sauveteur	RCR à deux sauveteurs	Obs. voies resp. : victime consciente	Obs. voies resp. : bébé conscient	Obs. voies resp. : victime inconsciente	L'hypothermie	Observer, repérer et évaluer	Blessure à la colonne vertébrale	Recherche en équipe	Sauvetage 1 : deux victimes ou plus	Sauvetage 2 : victime submergée	Sauvetage 3 : deux sauveteurs	Sauvetage 4 : victime blessée	Résultat
		*1	*2	*3	*4	*5	*6	*7a	*7b	*7c	*8	*9	10	*11	12	13	*14	15		
		*Épreuves évaluées par le moniteur																		
7 Nom / Adresse / Ville / Code postal / Courriel / Téléphone	Année / Mois / Jour																			
		Préalables: Méd. de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
		Requalification: Croix de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
8 Nom / Adresse / Ville / Code postal / Courriel / Téléphone	Année / Mois / Jour																			
		Préalables: Méd. de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
		Requalification: Croix de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
9 Nom / Adresse / Ville / Code postal / E-mail / Téléphone	Année / Mois / Jour																			
		Préalables: Méd. de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
		Requalification: Croix de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
10 Nom / Adresse / Ville / Code postal / Courriel / Téléphone	Année / Mois / Jour																			
		Préalables: Méd. de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
		Requalification: Croix de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
11 Nom / Adresse / Ville / Code postal / Courriel / Téléphone	Année / Mois / Jour																			
		Préalables: Méd. de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
		Requalification: Croix de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
12 Nom / Adresse / Ville / Code postal / Courriel / Téléphone	Année / Mois / Jour																			
		Préalables: Méd. de bronze obtenue à _____ Date: _____																		
		Requalification: Croix de bronze obtenue à _____ Date: _____																		

☐ ***Cochez cette case s'il y a d'autres noms de candidats au verso de cette feuille.***
Cette feuille d'examen comporte page 1 *à* 1.

✔ - Performance satisfaisante **F** - Échec

Total des réussites 0 **Total des échecs** 0

Sodem Outremont (514) 527-9546
Affiliation Téléphone

Date de l'examen : 2003 (Année) 11 (Mois) 24 (Jour)

Ceci est un examen: ☒ *Original* **OU** ☐ *Requalification*

J-F. Kennedy (514) 321-4121
Nom de l'installation (par ex. : nom de la piscine) Téléphone

Veuillez s'il vous plaît remplir les informations pertinentes dans les sections concernant les moniteurs, les certificats et le mode de paiement au recto de la feuille. *Il faut inscrire les renseignements concernant l'examen et l'évaluateur sur les deux côtés de la feuille d'examen.*

Cette section doit être remplie par l'évaluateur de la Société de sauvetage qui a évalué le cours.

Johanne Savard
Nom de l'évaluateur # d'identification

Jsavard@hotmail.com
Courriel

(514) 294-2135 Johanne Savard
Téléphone Signature